

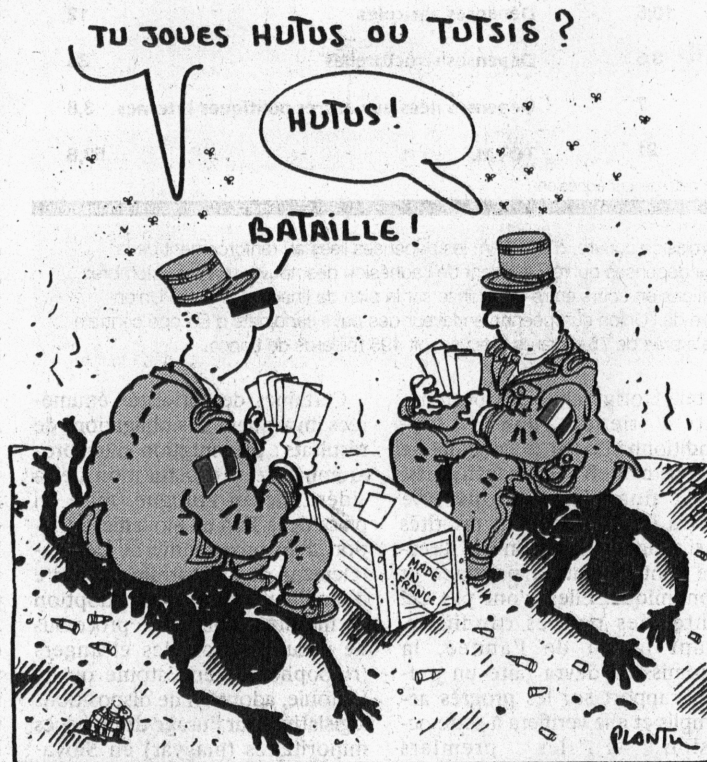
Rwanda : enquête sur un génocide oublié

- « Le Monde » commence la publication d'un reportage au « pays des âmes mortes »
- Durant deux mois, au Rwanda et en Tanzanie, notre envoyé spécial a recueilli des témoignages accablants
- En 1994, la communauté internationale avait refusé de reconnaître qu'un génocide était en cours

EN CENT JOURS, au printemps 1994, un génocide a été perpétré au Rwanda. Près d'un million de Tutsis ont été tués par le pouvoir hutu, repris en main par un noyau d'extrémistes après l'assassinat du président rwandais Habyarimana. Tandis que le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), créé par l'ONU et installé à Arusha, en Tanzanie, doit juger les principaux responsables du génocide, la communauté internationale entreprend d'évoquer le rôle qu'elle a joué dans le drame rwandais.

Bill Clinton, le président américain, a fait son *mea culpa* la semaine dernière à Kigali. En France, pays fortement impliqué depuis 1990 dans la guerre rwandaise aux côtés du pouvoir hutu, l'Assemblée nationale vient de lancer une mission d'information parlementaire dont le rapport est attendu pour la fin de l'année. Sa création s'accompagne d'une polémique, certains députés estimant qu'une commission d'enquête, dotée de plus de pouvoirs d'investigation, aurait été plus appropriée.

Le Monde commence la publication d'une enquête en cinq volets sur



le génocide rwandais. Durant deux mois, Rémy Ourdan a parcouru le « pays des mille collines », devenu celui des « âmes mortes », recueillant des témoignages, visitant les lieux des massacres. Il a également suivi, à Arusha, les audiences du TPIR. Ce retour, entre passé et présent, sur le dernier génocide du siècle met en évidence la lourde responsabilité de la communauté internationale, et en particulier celle de la France.

Les Etats-Unis, la France, la Belgique et les Nations unies bénéficiaient depuis 1992 d'informations sur la préparation des tueries. Lorsque les massacres ont commencé, la communauté mondiale n'a pas bougé. Elle a d'abord refusé de reconnaître le génocide, afin de ne pas intervenir, comme l'y obligeait la convention sur la prévention et la répression du crime de génocide adoptée en 1948. La France, quant à elle, a soutenu jusqu'à l'indéfendable le pouvoir hutu.

Lire le premier volet
de notre enquête pages 14 et 15,
nos informations page 4
et notre éditorial page 18

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Tout dire sur le Rwanda

Il ne faut pas oublier le Rwanda. Il ne faut pas oublier le génocide qui fit près d'un million de victimes, en premier lieu parce que les événements de 1994 ne cessent pas de hanter ce « *pays des âmes mortes* ». Il faut avoir en tête non seulement ce chiffre et ce printemps maudit, mais les souffrances que continue d'endurer ce pays et ses difficultés à sortir de l'inférieure spirale de la mort. Il ne faut pas oublier non plus la criminelle inertie dont fit preuve la communauté internationale devant la gigantesque tuerie de 1994, sauf à désespérer de tout pour l'avenir. On savait, on a laissé faire.

Après un long silence vient l'heure des repentirs et des autocritiques : Kofi Annan reconnaît que l'ONU, dont il est devenu le secrétaire général, a totalement failli à sa mission ; Bill Clinton lui emboîte le pas, allant faire son *mea culpa* à Kigali au cours de sa tournée en Afrique. Même si elles sont peu de chose, ces repentances sont nécessaires.

La France n'en est pas là, pour la simple raison que son rôle à l'époque ne fut pas de pure abstention et qu'il est par conséquent beaucoup plus complexe à démêler. Paris s'est félicité la semaine dernière de l'aveu de Bill Clinton, en l'interprétant comme un argument pour sa propre réhabilitation. Le ministère des affaires étrangères a rappelé que, dès le 6 avril 1994 (date de l'attentat contre le président rwandais Habyarimana qui allait donner le signal des massacres), la France fut la seule à plaider pour le maintien des « casques bleus » au Rwanda et à réclamer des renforts. Elle fut

seule également à dépêcher des soldats au Rwanda pour l'opération Turquoise, dont l'objectif affiché était de mettre un terme au génocide, même si la façon dont l'intervention a été menée et dont elle a tourné n'est pas au-dessus de la critique.

Mais la France ne peut pas pour autant échapper à l'examen précis de ce que fut sa politique au Rwanda, beaucoup plus trouble en fait que ces généreuses déclarations d'intention. Pourquoi avait-elle pris à ce point parti en faveur d'un régime hutu dont elle connaissait la brutalité ? Pourquoi a-t-elle continué à le soutenir jusqu'au bout, alors qu'elle était informée du massacre qu'il préparait ? Jusqu'à quand a-t-elle continué de livrer des armes au Rwanda, au nom d'un accord de coopération militaire qui aurait dû être depuis longtemps dénoncé ? Pourquoi a-t-elle évacué de Kigali en avril 1994 une partie des responsables rwandais impliqués dans les massacres ? Pourquoi d'autres ont-ils pu s'enfuir ensuite grâce à l'opération Turquoise ? D'où venaient les instructions ? Qui commandait réellement les militaires français présents au Rwanda ? Ce sont quelques-unes des questions sur lesquelles la mission d'information parlementaire doit faire la pleine lumière.

Il lui faut, pour cela, l'appui du gouvernement. Si Lionel Jospin, comme il le devrait, recommande aux ministères concernés la plus grande transparence, pourquoi ne le fait-il pas publiquement savoir ? S'agissant du dernier génocide d'un siècle infernal, silence et précautions ne sont plus de mise.



1 RWANDA, ENQUÊTE SUR UN GÉNOCIDE

Au pays des âmes mortes

UNE colline. Le silence. Des maisons de briques de terre, une végétation appriivoisée, des bosquets de bananiers, des champs de sorgho soigneusement cultivés... Une colline à première vue ordinaire. A Murambi, il y a eu des tueries, comme partout. Les cœurs sont tristes et solitaires. Les visages sont fermés. Les regards sont éteints. La différence avec les autres collines est qu'à Murambi, près de Gikongoro, ça pue encore la mort.

Emmanuel s'avance. Ses bottes noires sont couvertes de poudre blanchâtre. Il a une manière de saluer, un sourire, un regard... Emmanuel est « mort ». Ainsi homme-t-on les rescapés au Rwanda, des « morts » que la mort a refusé.

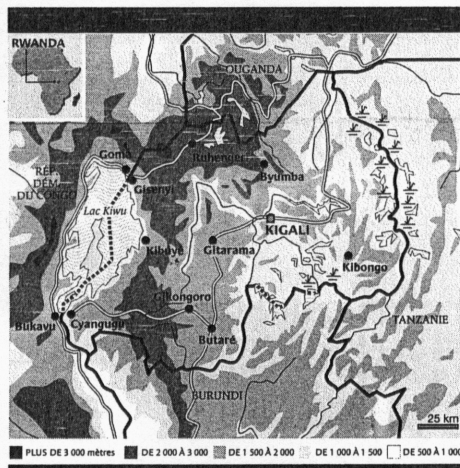
Emmanuel débambule du bloc n°1 au bloc n°2, du bloc n°2 au bloc n°3, et ainsi jusqu'au bloc n°13, du matin au soir. Il saupoudre, sans relâche... « Tous ces morts... Je ne sais pas si c'est la volonté de Dieu ou du Diable... » Emmanuel désigne une salle. Des corps d'enfants gisent sur le sol. Des étiquettes numérotées sont accrochées à leurs chevilles. Les cadavres tordus sont alignés sur la dalle. Certains sont réduits à l'état de squelettes, d'autres sont encore enveloppés de chairs séchées. Sur une planche soutenue par des treteaux, il y a des crânes, seuls. Parfois, il reste une mèche de cheveux. « Ceux-là, ce sont des gens à qui on a coupé la tête... » Un long silence. Emmanuel regarde le visiteur et ne le voit pas. Il ne voit que les cadavres, les os, le seuil de poudre qu'il va falloir répandre. 50 000 à 70 000 tutsis s'étaient réfugiés dans l'école de Murambi. Il y eut, selon Emmanuel, quatre survivants. « Deux hommes, un enfant, une femme... ». L'enfant, Kayitesi, est sa fille. Tous les autres sont morts, dont vingt-huit parents : sa femme, ses fils, ses parents, ses cousins...

Kigali a ordonné que le site du carnage soit dédié à un Mémorial du génocide. Les corps ont été exhumés des charniers où ils avaient été précipitamment enterrés. Ils ont été étalés dans les bâtiments de l'école. Comme si la mort les avait figés là... Emmanuel Murangira saupoudre chaque jour un produit chimique pour préserver les reliques humaines des ravages du temps, et il reçoit les premiers visiteurs de ce futur Mémorial. L'agriculteur saupoudre, raconte, brise le silence... Il est « le Survivant ».

Murambi est destiné à être le lieu de mémoire de ce « dernier » - génocide du XX^e siècle, le troisième génocide recueilli par la communauté internationale après celui des Arméniens - commis par les Jeunes-Tutsis, celui des juifs d'Europe, perpétré par les nazis. La colline de Murambi a reçu la terrible mission... Emmanuel la tâche morbide, de veiller à conserver la trace réelle, corporelle, de ce qui fut exécuté en trois mois, au printemps 1994, dans cette région de l'Afrique des Grands Lacs, dans un des pays les plus pauvres de la planète.

Emmanuel raconte ce mois d'avril, l'approche du drame au fur et à mesure que les Interahamwe (« Ceux qui travaillent ensemble », la milice armée du parti hutu MRND) arpentaient les collines. « Ils tuaient les gens dans les maisons. Nous nous sommes réfugiés près de l'église. Le monseigneur nous a dit qu'il nous serions à l'abri. Un soir, les Interahamwe ont attaqué, appuyés par l'armée. Ils tiraient des rafales sur les hommes qui étaient allongés dans l'herbe. Il y a eu des morts, des blessés. Ils sont arrivés, et ont achevé les gens à la machette. Ensuite, ils sont allés de bâtiment en bâtiment, lançant des grenades par les fenêtres sur les femmes et les enfants. Puis ils les ont achevés aussi, avec les machettes et les couteaux... L'attaque a duré deux jours... »

Près d'un million de Tutsis ont été exterminés au Rwanda au printemps 1994. Ce génocide, d'abord contesté par les puissances occidentales, a été reconnu par l'ONU, qui a créé un Tribunal pénal international dont le premier jugement sera rendu avant l'été. « Le Monde » a enquêté sur les lieux des massacres, auprès de rescapés, dont le calvaire continue, et commence la publication de ce reportage en cinq volets



« Moi, j'ai reçu une balle sur la tête. Je me suis évanoui. » Emmanuel a, sur le front, un trou. La balle n'a pas pénétré la boîte crânienne. « Ils m'ont cru mort... La nuit suivante, j'ai ramené une brousse. » « Toute ma famille a été exterminée, sauf Kayitesi. Elle a été sauvée par une vieille femme hutue qui l'a retrouvée après le carnage. »

« A mon retour, j'ai accepté ce travail. Ma famille est ici. Morte. Je ne veux pas que des gens versent du sable sur ces événements, qu'ils nient ce qui est arrivé. Jamais !... Quand on a déterré les corps, je ne dormais plus, je me saoulais. J'ai été déclaré fou... Maintenant, je sais que je resterai ici jusqu'à la fin de ma vie. Je suis un secouriste, je vole au secours de la mémoire des morts. » Emmanuel reprend sa marche, de salle en salle. « J'étais là l'été là... »

ENTRE 500 000 et 1 million de Tutsis selon l'ONU, sans doute 800 000 avancent des historiens, 1 200 000 selon l'Association rwandaise de rescapés Ibuta (Souviens-toi), ont été exterminés en cent jours au Rwanda en 1994. Des opposants hutus ont aussi été éliminés. Personne n'est intervenu pour s'opposer à un drame que nul n'a appelé par son nom.

Winston Churchill, après la seconde guerre mondiale, avait évoqué Auschwitz en lançant une formule : « Le crime sans nom ». Les Etats-Unis, première puissance mondiale, suivis par la France et leurs partenaires occidentaux, exercèrent une forte pression di-

plomatique en 1994 pour que le mot « génocide » ne soit pas employé dans les textes officiels. Car, en approuvant, le 9 décembre 1948, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, les Nations unies ont admis que ce crime concernait l'humanité entière et que les Etats se devaient, dès lors qu'un génocide est identifié, d'intervenir pour « prévenir » et pour « punir ». Lorsque Churchill s'émouvait de l'existence des camps d'extermination nazis, le génocide n'était pas encore reconnu. La création du mot revient à Raphaël Lemkin, conseiller au ministère de la guerre à Washington et auteur en 1944 du livre *Axis Rule in Occupied Europe*. Il fut inspiré par le grec « genos » (race) et le latin « cide » (tuer). Il livra une ébauche de définition : « La destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. » Cinquante ans plus tard, parce que la communauté internationale n'était guère désireuse de s'engager dans une aventure militaire, le « crime sans nom » a une nouvelle fois été per-

Des crimes contre l'humanité ont été commis entre-temps. Des historiens évoquent un « génocide politique », une notion qui n'a pas été retenue dans la Convention de 1948, au Cambodge, en Chine et en URSS. En Asie du Sud-Est, au Proche-Orient, au Rwanda et au Burundi déjà, ailleurs encore, des crimes contre l'humanité ont été perpétrés, et sont revenus hanter l'Europe en ex-Yougoslavie. Lors du procès de Nuremberg, le procureur français, François de Mem-

thon, avait décrit le crime contre l'humanité comme « le crime contre le statut d'être humain », motivé par une idéologie qui est « un crime contre l'esprit » visant « à rejeter l'humanité dans la barbarie ». Les juges de Nuremberg ont donné pour la première fois une définition du crime contre l'humanité : il consiste à tuer quelqu'un parce qu'il est né juif. Tuer un juif parce qu'il est né juif. Tuer un Tutsi parce qu'il est né tutsi.

Dans la palette des crimes contre l'humanité, le génocide est le plus grave parce qu'il implique une vaste échelle et une préméditation. Les couples de génocide sont des théoriciens avant d'être des assassins. L'ONU, qui a finalement dû reconnaître le génocide au Rwanda, a créé, le 8 novembre 1994, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), installé à Arusha, en Tanzanie, qui aura à livrer une première interprétation juridique du génocide. « Un enjeu historique » pour Laïty Kama, président du TPIR et juge au procès Akayesu.

Le statut du TPIR définit déjà le génocide. « L'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux : a) meurtre de membres du groupe ; b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. » Le Tribunal a mission de punir les actes suivants : « a) le génocide ; b) l'entente en vue de commettre le génocide ; c) l'incitation directe et publique à commettre le génocide ; d) la tentative de génocide ; e) la complicité dans le génocide. » Le TPIR punit également les crimes contre l'humanité, « assassinat, extermination, réduction en esclavage, expulsion, emprisonnement, torture, viol, persécution pour des raisons politiques, raciales ou religieuses, et autres actes inhumains » commis dans une intention semblable.

Le jugement de Jean-Paul Akayesu, le bourgmestre de la commune de Taba, bien que ce procès soit mineur par rapport à ceux de hauts responsables du génocide qui devraient s'ouvrir dans l'année, sera en effet historique. Parce que ce sera la première fois dans l'histoire qu'une cour de justice se prononcera sur le génocide, le verdict des juges Kama, Pillay et Aspegren, attendu ce printemps, établira une jurisprudence et servira de référence aux futurs procès au TPIR, au Tribunal pénal inter-

national pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et à la Cour pénale internationale (CPI), dont la création est actuellement négociée par les Etats siégeant aux Nations unies. Historique aussi pour les activistes des droits des femmes, qui sont parvenues, en cours de procès, à faire intégrer à l'acte d'accusation la notion de « violences sexuelles » comme étant l'un des aspects du génocide.

Le génocide tutsi est donc le premier à avoir été reconnu par l'ONU depuis la signature de la Convention de 1948. Un génocide incontestable a pu être commis pour la première fois depuis que le « monde civilisé » en a établi la définition et s'est engagé à le combattre. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU en 1994, questionné sur l'inaction des « casques bleus », s'était écrié : « Nous sommes tous responsables de

cet échec... C'est un génocide... J'ai échoué... C'est un scandale ! » En visite à Kigali le 25 mars, le président américain Bill Clinton a reconnu la responsabilité de la communauté internationale et des Etats-Unis pour ne pas être intervenu au Rwanda. Il a précisé : « Nous n'avons pas immédiatement appelé ces crimes par leur véritable nom : génocide. »

Le Rwanda survit aujourd'hui dans l'ombre du génocide. Les rescapés sont hantés par le carnage, la perte des êtres chers, la justice promise qui n'arrive pas, les assassins qui se perpétuent, la négation de leur calvaire, le cauchemar qui continue... Les tueurs hésitent entre une reconnaissance du génocide qui est aussi synonyme de cauchemar, d'effroi rétrospectif, ou un négationnisme acharné, tel qu'il est distillé par de vastes pans de la communauté hutue et des intellectuels étrangers.

Au Rwanda, chacun continue de côtoyer l'autre, de l'observer dans les collines. Les survivants tutsis, qui furent pourchassés, blessés, violés, humiliés, craignent que le génocide soit un jour achevé. Leur armée est certes au pouvoir, après la victoire militaire de la guérilla tutsie d'Ouganda, qui a stoppé le génocide ; ils demeurent néanmoins une minorité - 10 % à 15 % de la population - et sont cernés dans les villages par des voisins potentiellement hostiles. Les tueurs, et la population hutue associée sans discernement aux génocidaires par le gouvernement, craignent la vengeance tutsie et un contre-génocide. Le génocide de 1994 fut un choc national et ouvrit une ère nouvelle, celle de l'après-génocide, du traumatisme et du silence.

La chasse à l'homme a commencé dans la soirée du 6 avril 1994, peu après l'assassinat du président Juvénal Habyarimana. Des unités de l'armée rwandaise et les milices des partis hutus extrémistes abattent les opposants politiques, dont la première ministre Agathe Uwilingiyimana, des militants des droits de l'homme, des intellectuels... L'opération est pilotée par le colonel Théoneste Bagosora, directeur de cabinet au ministère de la défense, un noyau d'officiers putschistes des Forces armées rwandaises (FAR), de responsables du Mouvement révolutionnaire national pour le développement et la démocratie (MRND), le parti du président, de la Coalition pour la défense de la République (CDR), le parti hutu raciste, et d'intellectuels partisans de la suprématie des Hutus. Ces hommes, réunis au sein de sociétés secrètes, préparaient le grand soir depuis des années. Leur objectif est la mise à mort des ac-

les problèmes rwandais et burundais, ces pays voisins aux destins entremêlés.

« Tuer un million de gens et être capable d'en déplacer trois à quatre millions en l'espace de trois mois et demi sans toute la technologie qu'on a dans d'autres pays du monde, c'est tout de même une mission significative », témoignait le général canadien commandant de la Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda (Minuar), en février devant le TPIR. « Il y avait une méthodologie », ajoutait-il. Pour réaliser aussi vite un tel génocide (l'assassinat d'environ 90 % de la population tutsie, donc de 10 % de la population rwandaise), il faut réunir certaines conditions. Planification, détermination des planificateurs pour l'exécution, acceptation par les exécutants.

LA détermination sans faille des responsables du programme d'extermination ne fait aucun doute. Les extrémistes hutus se renforçaient dans les collines du pouvoir, avec l'appui de membres de la famille de Juvénal Habyarimana - notamment son épouse et les frères de celle-ci - et du premier cercle présidentiel, l'Akazu (« petite maison »). Des agents des services secrets avaient fondé des escadrons de la mort, le Réseau Zéro ; une frange du MRND et la CDR avaient créé leurs milices, les Interahamwe et les Impuzamugambi ; des officiers de l'armée s'étaient réunis au sein de la faction Amasasu (« balles ») et ravitaillaient les différents groupes armés. Les radicaux étaient parvenus à créer des instances parallèles ancrées au cœur du pouvoir rwandais.

Pour trouver les exécutants, ce ne fut pas trop délicat. Le génocide au Rwanda fut un génocide populaire. Si les Allemands ont participé, comme autant de maillons d'une chaîne de la mort, au génocide des juifs, la contribution des Rwandais, spontanée ou non, fut d'une cruauté sans précédent. Des hordes de paysans hutus sont allées, machettes à la main, massacrer leurs voisins tutsis. Certains y étaient forcés, d'autres y ont pris part avec enthousiasme. Il y eut des fêtes champêtres après les tueries, lors desquelles on se saoulait et dégustait le butin - une vache, une chèvre. Jamais autant de gens ni militarisés ni politiquement engagés s'étaient ainsi couverts du sang de leurs concitoyens. « Jamais un crime n'avait été puni au Rwanda. Il y a eu génocide parce qu'auparavant il y a eu impunité, commente Alice Karekezi, une militante des droits de l'homme. Certains racontèrent sans malice combien de personnes ils ont tuées. Ici on a tué ses voisins, les gens avec lesquels on partageait la boisson... Ce n'était pas le système nazi. Le crime était presque intégré au quotidien depuis des décennies. Certains savaient qu'ils allaient mourir et d'autres qu'ils allaient tuer. C'est le bilan de l'impunité. »

Des responsables du Front patriotique rwandais estiment que deux millions de Rwandais ont commis, durant le génocide, un crime de sang de leurs propres mains, ou pris part à un meurtre collectif. « Le chiffre de deux millions est réaliste, confirme un observateur du Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme (HCDH). Ça paraît fou... Le gouvernement ne peut pas criminaliser 30 % de la population, qui, pourtant, a commis des crimes abominables. »

Le Rwanda se retrouve plus ethniquement divisé qu'auparavant. Non seulement la destruction d'un groupe d'individus n'avait jamais été envisagée de manière aussi radicale, mais les guerres du passé se déclaraient entre clans régionaux, sans connotation ethnique. Hutus, Tutsis et Twas (Pygmées) vivaient côte à côte en harmonie. Ils parlaient la même langue. Les mariages mixtes étaient si fréquents que, bien que Hutus et Tutsis avaient et aient encore parfois un

« Ce n'était pas le système nazi. Le crime était presque intégré au quotidien depuis des décennies. Certains savaient qu'ils allaient mourir et d'autres qu'ils allaient tuer. C'est le bilan de l'impunité »

national pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et à la Cour pénale internationale (CPI), dont la création est actuellement négociée par les Etats siégeant aux Nations unies. Historique aussi pour les activistes des droits des femmes, qui sont parvenues, en cours de procès, à faire intégrer à l'acte d'accusation la notion de « violences sexuelles » comme étant l'un des aspects du génocide.

Le génocide tutsi est donc le premier à avoir été reconnu par l'ONU depuis la signature de la Convention de 1948. Un génocide incontestable a pu être commis pour la première fois depuis que le « monde civilisé » en a établi la définition et s'est engagé à le combattre. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'ONU en 1994, questionné sur l'inaction des « casques bleus », s'était écrié : « Nous sommes tous responsables de

cord d'Arusha, signés en 1993 entre le gouvernement et la guérilla, et l'extermination des Tutsis du Rwanda.

Ils s'approprièrent le pouvoir et entraînent le Rwanda dans un tourbillon d'horreurs. Les bénéficiaires d'atouts considérables : une société très structurée, hiérarchisée à l'extrême, une population disciplinée, un paysannerie aux abois, étouffée par le manque de terres et une pauvreté croissante, un militarisme ethnique en plein essor depuis trente ans, une machine de propagande antitutsie à l'œuvre depuis la première attaque du Front patriotique rwandais (FPR) en 1990. La fatalité n'existe pas. L'élimination d'un million de Tutsis rwandais n'est pas le résultat de tueries spontanées ou d'une bestialité innée, comme l'insinuent les partisans d'un « Hutuland » et d'un « Tutsiland » qui résoudraient



KABGAYI, MAI 1994 : un Hutu, suspecté d'avoir sympathisé avec les rebelles tutsis, a été mutilé par les milices hutues (Interahamwe).

apparence physique différente, il est aujourd'hui difficile de déterminer à la physiognomie l'origine ethnique d'une majorité de Rwandais.

« Les colons, et tout particulièrement les missionnaires, les évangélistes, ont semé les premiers germes de la division, accuse Denis Polisi, un idéologue du FPR. Ils ont commencé à parler des origines lointaines des Tutsis. Ils ont institué la carte d'identité où figure la mention d'une ethnité, et ils ont donné tous les privilèges à ceux qu'ils appelaient les Tutsis. »

« Les miliciens l'ont forcée à enterrer son enfant vivant. Elle est hantée par ses dernières paroles : "Maman, arrête de jouer, arrête de me lancer de la terre sur le visage, maman, arrête de jouer !" ... »

En 1925, le ministre belge des colonies, dans un rapport sur l'administration belge au Rwanda-Urundi, dévoile ses schémas : « [Les Tswas sont] une race en voie de disparition... Le Mutwa réunit assez bien au physique l'aspect général du singe dont il hante les forêts » ; « [Les Hutus sont] petits, trapus, ont la figure joviale, le nez largement épâté, les lèvres énormes. Ils sont expansifs, bruyants, rieurs et simples » ; « [Le Tutsi] de bonne race n'a, à part la couleur, rien de nègre. Sa taille est très haute. Ses traits, dans la jeunesse, sont d'une grande pureté : front droit, nez aquilin, lèvres fines s'ouvrant sur des dents éblouissantes. D'intelligence vive, souvent d'une délicatesse de sentiment qui surprend chez des primitifs, possédant un extraordinaire empire sur lui-même, sachant sans effort se montrer bienveillant... »

« Les Tutsis avaient une origine tout à fait distincte des "nègres", considérés comme appartenant à un ordre absolument inférieur », rappelle l'historien Gérard Prunier dans *Rwanda, le génocide* (Dagor, 1997). Ils venaient des Indes, ou même, comme le Père dominicain Etienne Brasse le suggéra, du Jardin d'Eden. Quelques années plus tard, un administrateur belge, le comte Renaud de Briey, avançait froidement que les Tutsis étaient peut-être bien les derniers survivants du continent perdu de l'Atlantide. »

La division ethnique commence ses ravages. Pour les Hutus opprimés, le Tutsi est devenu, outre le tyran allié des colons, l'étranger

venu de contrées lointaines. Durant le génocide, il est tué parce qu'il est l'étranger. A Kabaya en 1992, Léon Mugesera, un cadre du MRND, prévient la population. Aux Hutus, il dit : « Dites-moi, attendez-vous bêtement qu'on vienne vous massacrer ? Nous devons agir. Il faut les liquider tous ! » Aux Tutsis, il annonce : « Votre pays, c'est l'Éthiopie, et nous allons trouver un raccourci en vous y expédiant par Yangorabo [une rivière]. » Et les tueurs de Tutsis de 1994, qui prennent le temps de transporter les cadavres, vont les jeter dans les

rivières qui coulent vers l'Afrique orientale...

Les colons et les missionnaires changent radicalement d'attitude en 1959 et soutiennent la « révolution sociale » hutue. Les Tutsis sont renversés et beaucoup partent en exil. Leurs enfants seront les vainqueurs en 1994. Le Rwanda a connu, entre l'arrivée des premiers colons allemands à la fin du XIX^e siècle et le génocide à la fin du XX^e, une lente évolution des mentalités qui a pesé dans la tragédie. L'Église en porte une lourde responsabilité. « L'Église avait un grand impact sur la société. Elle imprimait au mode de vie africain une forte tendance moralisatrice. A défaut de devenir véritablement vertueuse, la société rwandaise devint hypocrite par convention, note Gérard Prunier. Une société ancienne, riche et complexe, fut modernisée, simplifiée et rigidifiée. »

Le génocide fut relativement aisé à accomplir au Rwanda. La règle du silence, la foi en l'autorité, le devoir d'obéissance, la tradition d'impunité...

Des décennies d'apprentissage de la soumission et de la ferveur religieuse ont contribué aux comportements extrêmes de 1994. Des paysans hutus qui n'avaient pas l'âme de meurtriers n'ont pas refusé de participer au crime. Et les Tutsis, au lieu d'organiser une résistance dans les collines, se sont réfugiés devant les bureaux communaux et les églises, symboles de l'autorité, alors que les

bourgmestres organisaient le génocide à l'échelon local et que les prêtres hutus s'y sont rarement opposés. Des agneaux sont allés à l'abattoir...

Les autres, qui tentaient de résister aux assauts, rejoignaient de toute façon les premiers. Mis en déroute, ils étaient, s'ils survivaient, forcés d'aller vers les lieux de regroupement. Et même ceux qui parvenaient à fuir finissaient souvent par y aller d'eux-mêmes. Au TPIR, la question a été posée à une femme - l'identité des témoins est protégée - qui racontait les tueries à Taba. Le juge : « Vous saviez qu'on y tuait des gens. Pourquoi êtes-vous quand même allée au bureau communal ? » Le témoin J.J. : « Je me suis réfugiée là-bas car je savais que les personnes étaient tuées par les balles. Je ne voulais pas être tuée par les massues et les machettes. Je voyais que c'était très pénible d'être tué par des massues. » Un autre témoin, N.N., raconte : « Un Tutsi achetait une grenade 1 000 francs pour que les Interahamwes le tuent avec cette grenade, au lieu d'être tué avec des machettes, d'avoir son oreille coupée, les doigts... »

Les mentalités n'ont pas changé. Un ordre est rarement discuté. Dans les collines, les villageois courbent l'échine. « Dans ce pays, le chef est le chef, confirme Denis Polisi. Le respect de l'autorité doit rester fondamental, mais nous voulons inciter la population à participer aux décisions. Les gens vont choisir leurs délégués. Ce seront les jalons de la démocratie. » En attendant la démocratie, qui n'a jamais existé et sur la voie de laquelle le FPR ne s'est pas engagé, les Rwandais continuent de s'enfermer dans les mentalités.

Acette obéissance, naturelle, voire sacrée, s'est ajoutée le traumatisme du génocide. « Chaque famille hutue recèle au moins un bourreau, comme il y a au moins une victime dans chaque famille tutsie », affirme Anastase Murumba, un responsable d'Ibuka.

« Ici, c'est une expérience traumatisante spécifique, constate Lincoln Ndogoni, un psychiatre de l'organisation américaine World Vision. Les rescapés sont bien sûr traumatisés. Ils sont amers, en colère. Ils ont des crises de peur, de désespoir... Et les tueurs sont traumatisés. Ils se posent des questions : Pourquoi ai-je tué ? Suis-je coupable ? Si j'en ai tué cinq, aurais-je pu en tuer dix ?... Des enfants ont tué ! On leur a mis une machette dans la main et on leur a

3 NOVEMBRE 1997

Audition du témoin NN devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)

Ils ont pris mon frère. Ils lui ont donné des coups de machette. Ils ont démolé les latrines et ils l'ont jeté dedans. Ils ont pris mon père et l'ont jeté dedans vivant. (...) Moi et ma sœur, ces hommes ont couché avec nous de force. Ma mère l'a supplié de nous tuer d'abord, au lieu de nous violer devant ses yeux. L'homme a répondu que leur principe, c'est de faire souffrir. (...) Deux autres sont venus. C'étaient nos voisins et ils venaient en cachette parce qu'ils avaient honte. Ils ont dit qu'on leur avait refusé le mariage et que, maintenant, ils vont coucher avec nous sans peine. (...) Notre maman nous a demandé de partir, qu'on ne devait pas continuer à être torturées devant ses yeux. (...) Un Hutu nous a cachés. (...) Il a dit que le bourgmestre avait cessé les tueries. Nous nous sommes dirigées au bureau communal. (...) Deux hommes m'ont un peu éloignée et ils ont commencé à me violer. Je ne pouvais plus bouger, parce que mon corps était... J'étais comme handicapée. (...) Les gens pouvaient voir, mais aucun n'avait pitié de nous. Ils venaient regarder. (...) J'ai retrouvé ma sœur en chemin, fatiguée. Ils l'avaient violée au bureau [communal]. (...) Quand elle me parlait, la voix ne sortait pas, parce qu'elle avait faim et qu'elle avait froid. (...) Moi, je ne pouvais rien faire pour elle. (...) Elle est restée là, elle avait froid, elle avait faim. [Après la guerre], quand nous sommes allés enterrer les restes des gens, elle avait été mangée par les chiens.

ordonné d'aller abattre le voisin. Des femmes ont tué ! Fait très rare dans une guerre, des femmes ont assassiné des enfants ! » « Je soigne une femme hutu qui était mariée avec un Tutsi et qui a jeté son propre enfant dans la rivière. Depuis trois ans, elle se rend chaque jour au bord de cette rivière et ne comprend pas ce qui est arrivé à son enfant, raconte-t-elle. Je vois une autre femme qui avait déguisé son garçon en fille pour tenter de le sauver. Les miliciens ont découvert la supercherie et, pour la punir, l'ont forcée à enterrer son enfant vivant. Elle est hantée par ses dernières paroles : "Maman, arrête de jouer, arrête de me lancer de la terre sur le visage, maman, arrête de jouer..." Si rien n'est entrepris, ce pays sera un vaste hôpital psychiatrique dans dix à vingt ans. Les enfants du génocide seront des adultes traumatisés et sociaux. Car la leçon du génocide est qu'on ne peut pas avoir confiance en un gouvernement, une armée, ni en ses voisins, ses amis, voire ses parents. »

Le silence du Rwanda... Où, ailleurs en Afrique ou dans le monde, peut-on trouver une place de marché presque silencieuse ? Le climat rwandais est empoisonné.

La guerre qui a repris l'an dernier dans le nord-ouest y contribue nettement. Chaque nuit, on meurt à nouveau au Rwanda. Les tueries s'enchaînent. Chaque matin, les villageois comptent les disparus et les blessés. Les rebelles hutus, guidés par l'idéologie du génocide, tentent de déstabiliser le pays par tous les moyens. Et l'armée du FPR, devenue l'Armée patriotique rwandaise (APR), répond à ces violences avec, à chaque fois, davantage de brutalité. Kigali mène une guerre à sa propre population, aux Hutus du Nord, accusés de soutenir les combattants de l'ombre.

Le climat est aussi empoisonné parce que les tueurs continuent de nier, ou de justifier, le génocide. C'est le cas dans les collines rwandaises. C'est le cas à la prison de l'ONU à Arusha, où vingt-quatre prévenus, dont le colonel Théoneste Bagosora, attendent leur procès. Vingt prisonniers se sont réunis pour rédiger deux manuscrits confidentiels, dans lesquels ils racontent leur version des événements. Le Rwanda : quelques éléments pour comprendre le drame d'un peuple et Qui a peur de l'enquête sur l'assassinat du président Habyarimana ?

Ils affirment que « le conflit Hutu/Tutsi est un conflit ethno-politique séculaire de partage du pouvoir où la minorité tutsie cherche toujours à s'approprier le mono-

PHOTOGRAPHIE DE JAMES NACHTWEY : né en 1948. Américain. Vit à New York. Rejoint l'agence Magnum en 1986. A effectué deux voyages au Rwanda en 1994. World Press 1994 pour ses photographies sur le Rwanda.

pole du pouvoir par tous les moyens, y compris la voie des armes ». « Ceux qui disent que les Hutus et les Tutsis vivaient harmonieusement ensemble avant la période coloniale mentent », ajoutent-ils. Ils contestent la thèse d'un complot d'extrémistes hutus, assurant que « l'Akazu, les escadrons de la mort et le Réseau Zéro sont des notions inventées pour discréditer, décourager et diaboliser les opposants au FPR ».

Ils accusent le nouveau pouvoir rwandais d'avoir inventé le génocide. « Pour asseoir son pouvoir, le FPR déploya tous les moyens pour coller sur le dos des Hutus ses crimes et pour faire du "génocide des Tutsis" son fonds de commerce en érigeant des monuments sur les grands sites de ce prétendu "génocide des Tutsis" et en exposant des restes humains. Il le fit dans le but d'abuser la communauté internationale. Pourtant, l'exposition des crânes dans des endroits publics répond tant que ce discours persistera. « La réconciliation ? Hum... Oui, si les gens reconnaissent leurs crimes, s'ils se confessent. » Il s'énervait. « Les Hutus d'ici refusent de témoigner. Ils n'ont rien vu ! Au printemps 1994, comme par miracle, aucun n'est sorti de sa maison ! » « Je connais un monsieur qui a brûlé une maison pendant le génocide, dit-il. Il est revenu voir la famille et reconstruire la maison après la guerre. Là, la réconciliation devient possible. »

Emmanuel Murangira, le survivant de Murambi, exclut une éventuelle réconciliation au Rwanda tant que ce discours persistera. « La réconciliation ? Hum... Oui, si les gens reconnaissent leurs crimes, s'ils se confessent. » Il s'énervait. « Les Hutus d'ici refusent de témoigner. Ils n'ont rien vu ! Au printemps 1994, comme par miracle, aucun n'est sorti de sa maison ! » « Je connais un monsieur qui a brûlé une maison pendant le génocide, dit-il. Il est revenu voir la famille et reconstruire la maison après la guerre. Là, la réconciliation devient possible. »

Emmanuel évoque aussi, parmi les maux du Rwanda, l'absence de soutien de la communauté internationale lors du génocide. Il déplore qu'elle ait gardé « les yeux fermés ». Puis le gardien des cadavres, le « fou », le « mort », s'en va en silence.

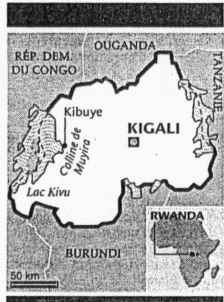
Rémy Ourdan

Prochain article : 2. Les yeux fermés

Les yeux fermés

Informées de la préparation d'une extermination des Tutsis au Rwanda, l'ONU et les puissances occidentales ne sont pas intervenues et ont laissé perpétrer le génocide. L'attitude de la France a été particulièrement ambiguë. Comment s'est-elle laissée entraîner dans une collusion avec la frange la plus extrémiste du pouvoir hutu ? A-t-elle profité de l'opération « Turquoise » pour livrer des armes et tenter de masquer sa culpabilité ?

L'exemple qu'il nous a donné est qu'en vingt minutes ses hommes pouvaient tuer plus de 1 000 Tutsis. (...) 8. Informateur est prêt à nous fournir l'emplacement d'une cache d'armes majeures (...) 13. Ceux ce que vous allions... La réponse de New York ne tarde pas, c'est « non » ; l'ONU interdit à la Minuar de se saisir des armes. Les responsables de



Etats-Unis avaient envoyé des unités au Burundi. « 1 500 soldats ont été déployés dans la région, dont 1 000 à Kigali pendant les premiers jours de la guerre, se souvient-il. La question est : est-ce qu'une force déterminée, structurée, mandatée, équipée, avec l'objectif spécifique d'intervenir contre toute force qui tentait de tuer des civils innocents, aurait pu arrêter les massacres ? » Réponse du général : « Absolument ! Si on avait déployé des troupes, on aurait sauvé la vie de centaines de milliers de Rwandais ! » Il évoque la population hutu, qui a soutenu les soldats et les miliciens dans leur tâche. « Ils n'avaient pas beaucoup d'options, raconte-t-il. C'était d'être tué et de voir leur famille tuée, ou de tuer ! Ils n'avaient pas la troisième option, celle où, si on les avait trouvés aux barricades, nous, on les aurait tués ! » Le juge du TPIR s'empresse : « Vous semblez le regretter, mon général. » Roméo Dallaire, ému, baisse ostensiblement la tête : « Vous ne pouvez pas imaginer... »

Glossaire

- APR** : Armée patriotique rwandaise (armée gouvernementale, tutsie)
- Akazu** : clan du président Habyarimana
- CDR** : Coalition pour la défense de la République (ex-parti hutu extrémiste)
- FAR** : Forces armées rwandaises (armée gouvernementale, utu)
- FPR** : Front patriotique rwandais (guérilla, puis parti politique tutsi)
- Interahamwe** : milice
- IMRND** : Impuzamugambiri : milice
- CDR** : Mouvement révolutionnaire national pour la démocratie et le développement (parti hutu présidentiel)
- TPIR** : Tribunal pénal international pour le Rwanda

nation. L'exemple qu'il nous a donné est qu'en vingt minutes ses hommes pouvaient tuer plus de 1 000 Tutsis. (...) 8. Informateur est prêt à nous fournir l'emplacement d'une cache d'armes majeures (...) 13. Ceux ce que vous allions... La réponse de New York ne tarde pas, c'est « non » ; l'ONU interdit à la Minuar de se saisir des armes. Les responsables de

Etats-Unis avaient envoyé des unités au Burundi. « 1 500 soldats ont été déployés dans la région, dont 1 000 à Kigali pendant les premiers jours de la guerre, se souvient-il. La question est : est-ce qu'une force déterminée, structurée, mandatée, équipée, avec l'objectif spécifique d'intervenir contre toute force qui tentait de tuer des civils innocents, aurait pu arrêter les massacres ? » Réponse du général : « Absolument ! Si on avait déployé des troupes, on aurait sauvé la vie de centaines de milliers de Rwandais ! » Il évoque la population hutu, qui a soutenu les soldats et les miliciens dans leur tâche. « Ils n'avaient pas beaucoup d'options, raconte-t-il. C'était d'être tué et de voir leur famille tuée, ou de tuer ! Ils n'avaient pas la troisième option, celle où, si on les avait trouvés aux barricades, nous, on les aurait tués ! » Le juge du TPIR s'empresse : « Vous semblez le regretter, mon général. » Roméo Dallaire, ému, baisse ostensiblement la tête : « Vous ne pouvez pas imaginer... »

Lors de l'opération « Amaryllis », les Tutsis s'agrippent aux véhicules et sont massacrés sous les yeux des soldats français et belges qui n'interviennent pas. Les ordres sont formels : évacuer les étrangers, sortir au plus vite du pays. Des Rwandais qui ont épousé des Européennes se voient refuser l'accès aux avions. La femme russe d'un Tutsi est forcée d'abandonner son mari, et ne doit qu'à une crise de larmes l'accord des militaires d'emmener ses enfants métis. A l'ambassade de France, les employés, majoritairement tutsis, sont abandonnés à une mort certaine, tandis que les parachutistes veillent à l'évacuation discrète vers Paris des dignitaires du régime Habyarimana, dont l'épouse du président et des extrémistes de l'Akazu.

PREMIER militaire occidental à témoigner à la barre du TPIR en 1997, le capitaine belge Luc Lemaire avait des sanglots dans la voix en évoquant cette période, son impuissance, sa rage. « Les Français étaient applaudis par les Interahamwe, les gendarmes et les Hutus. » Le capitaine Lemaire reçoit un jour l'ordre de se replier et d'abandonner les centaines de Rwandais qui sont venus chercher une protection dans son camp. Certains ont supplié les soldats belges : « Si vous devez partir, alors il faut tirer sur nous, parce qu'on préfère mourir abattu par un rafale de mitrailleuse que par un coup de machette des Interahamwe. » L'unité belge est partie. Les réfugiés ont été exécutés.

A Kigali, les officiers putschistes de l'armée gouvernementale wan-

daise, menés par le colonel Théoneste Bagosora, ne craignent rien. Ils ont pris le pouvoir après la mort, le 6 avril 1994, du président Juvénal Habyarimana. Ce dernier revenait de Tanzanie lorsque son avion fut abattu à 20 h 22 par deux missiles, juste avant l'atterrissage à Kigali. Il s'écrasa dans le jardin de la résidence présidentielle de Kanombe. A 21 h 15, les premiers barrages étaient dressés par la garde présidentielle et les milices hutus Interahamwe et Impuzamugambiri.

Le mystère plane encore sur les responsabilités dans cet attentat, qui fut le signal de départ du génocide. Le pouvoir hutu a accusé la guérilla d'avoir organisé l'attentat afin de plonger le pays dans le chaos et de relancer la guerre. Dans leur manuscrit Le Rwanda : quelques éléments pour comprendre le drame d'un peuple, les détenus de la prison du TPIR affirment que « c'est le FPR qui, en plus de l'assassinat de Habyarimana, a propagé les massacres interethniques dans tout le pays ». Le gouvernement actuel, issu du FPR, accuse les extrémistes hutus d'avoir éliminé M. Habyarimana parce qu'il s'était résolu à partager le pouvoir avec la guérilla, en lutte contre Kigali depuis 1990.

Il n'existe aucune preuve formelle de la culpabilité d'un camp ou d'un autre. Les partisans d'une culpabilité du FPR soulignent que des « durs » de l'Akazu se trouvaient dans l'avion et que les extrémistes n'avaient visiblement pas préparé la relève. Les adeptes d'une culpabilité des radicaux hutus remarquent que les missiles ont été tirés de la colline de Masaka, contrôlée par la garde présidentielle, que des barrages ont été installés aussitôt à Kigali, que les soldats et les miliciens avaient des listes prêtes de personnalités à

« Il a reçu l'ordre de recenser tous les Tutsis de Kigali. Il suspecte que c'est pour leur extermination. L'exemple qu'il nous a donné est qu'en vingt minutes ses hommes pouvaient tuer plus de 1 000 Tutsis. »

Fax envoyé à l'ONU par le commandant des « casques bleus », trois mois avant le début du génocide

abattre, qu'une telle efficacité implique que les auteurs des tueries soient aussi les instigateurs de l'attentat. Des extrémistes hutus ont, par ailleurs, tenu des propos troublants avant l'attentat. Un idéologue du génocide, Hassan Ngeze, écrit au début de 1994 dans le journal Kangura que le président Habyarimana pourrait mourir en mars, et que ses assassins pourraient être hutus. Et, la nuit du 3 avril, la radio des extrémistes, la RTLM, annonce : « Les 3, 4 et 5, les esprits vont s'échauffer. Le 6 avril, il y aura un répit, mais « une petite chose » pourrait se produire. Puis, le 7 et le 8, et les autres jours d'avril, vous verrez quelque chose. »

Le général Dallaire a raconté au TPIR qu'il a tenté d'envoyer ses soldats sur le site du crash pour enquêter. « On n'a jamais été capables de se rapprocher de ce site-là, par ordre et par présence de la garde présidentielle. » Le Sénat belge reproduit dans son rapport le récit de René Degni-Ségui, rapporteur spécial de l'ONU : « J'ai demandé si la France pouvait mettre à ma disposition la boîte noire de l'avion présidentiel. L'ambassadeur de France à Genève m'a dit : « J'ai compris. Je vais en réfléchir à mon gouvernement. » Par la suite, il m'a indiqué que le gouvernement n'avait pas cette boîte noire. Je me suis alors rendu à Kigali, où j'ai rencontré l'état-major militaire. Je leur ai demandé : « Est-ce que je peux avoir la boîte noire ? » Le chef d'état-major m'a dit : « On ne l'a pas, il faut voir avec la France. »

Il n'y a eu aucune enquête officielle sur la mort d'Habyarimana, ni

de la Minuar et de l'ONU, ni de la France, qui a perdu dans le crash trois ressortissants – les membres d'équipage du Falcon offert par François Mitterrand à l'Etat rwandais –, ni du Burundi – dont le président, Cyprien Ntaryamira, se trouvait dans l'avion –, ni du FPR depuis qu'il a pris les commandes à Kigali. Le procureur du TPIR ne s'y intéresse pas non plus. L'avocat général James Stewart, dans un courrier à un avocat, indique que « nous ne considérons pas que la question de savoir comment [le président Habyarimana] est mort, ou qui en est responsable, soit pertinente ou utile » ! L'armée française, qui, à l'époque, conseille, entraîne et arme les Forces armées rwandaises (FAR), qui a des agents de la DGSE à Kigali, pouvait obtenir des informations précieuses. La France n'a pas cessé, sous l'impulsion du président Mitterrand, de renforcer de 1990 à 1994 son assistance militaire au Rwanda. Détient-elle des éléments de preuve sur cet attentat qui a déclenché le dernier génocide du siècle ?

Les relations entre la France et le Rwanda sont surprenantes. Le 1^{er} octobre 1990, lorsque des centaines d'hommes armés surgissent de la brousse ougandaise, Kigali se tourne vers Paris. L'historien Gérard Prunier se trouvait le 2 octobre à l'Elysée et assure avoir été témoin d'une conversation téléphonique entre Juvénal Habyarimana, chef de l'Etat rwandais, et Jean-Christophe Mitterrand, conseiller « Afrique » du président français, qui « donne une réponse affable et rassurante au président Habyarimana ». L'universitaire raconte que Jean-Christophe Mitterrand ajoute, à son intention, avec un clin d'oeil : « Nous allons lui envoyer, quelques bidasses, au petit

1^{er} janvier, le rôle de la France est officialisé par la nomination du lieutenant-colonel Chollet au poste de « conseiller » du président rwandais et du chef d'état-major de FAR. Un officier français, plus tard relayé par le lieutenant-colone. Maurin, est le commandant des opérations militaires au Rwanda ! Le FAR multiplie à cette époque les exactions contre la population tutsie. Lorsqu'elles intègrent de nouvelles recrues, les Français entraînent de leur offrir une formation militaire. Ils entraînent alors les milices Interahamwe et Impuzamugambiri, qui seront les fers de lance du génocide. Lorsque Kangura publie Les Dix Commandements hutus de Hassan Ngeze, bible des radicaux racistes, une photographie de François Mitterrand est choisie pour illustrer le dos de la couverture, avec cette légende : « Les grands amis, on les rencontre dans les difficultés. » A Kigali, à l'époque, le président français hérite du surnom de « Mitterahamwe ».

COMMENT la France – gauche, droite et armée réunies – a-t-elle pu être entraînée si loin dans la collusion avec un régime dictatorial, et comment a-t-elle pu être considérée comme une alliée à toute épreuve par la frange la plus extrémiste du pouvoir hutu, les planificateurs du génocide de 1994 ?

Pendant le génocide, la collaboration continue. Si la France a quitté le pays et ne participe pas aux opérations militaires, Paris est la seule capitale à reconnaître le « gouvernement intérimaire » des extrémistes hutus. Le « ministre des affaires étrangères » Jérôme Bica-mumpaka et le chef de la CDR, Jean-Bosco Barayagwiza, deux protagonistes du génocide, sont reçus à l'Elysée le 27 avril 1994, trois semaines après le déclenchement du bain de sang, par Bruno Delaye, le chef de la cellule africaine de François Mitterrand, puis à Maitjonn par le premier ministre, Edouard Balladur, et le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé. Les contacts sont intenses entre le général Jean-Pierre Huchon, chef de la mission militaire au ministère de la coopération, et le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, « chargé d'affaires » à l'ambassade rwandaise à Paris et membre du « comité de crise » constitué le 7 avril à Kigali par le colonel Bagosora.

La France est aussi accusée d'avoir livré des armes au FAR pendant le génocide. Cyprien Kayumba a récapitulé ces livraisons dans un rapport en décembre 1994, cité par Le Figaro. Il évoque six livraisons d'armes d'un montant de 5 454 395 dollars, organisées grâce à deux sociétés, DYI-Invest (France) et MIL-Tec (Grande-Bretagne), entre le 19 avril et le 18 juillet. Les armes auraient notamment été livrées par l'armée française via Goma, dans l'est du Zaïre. Paris dément formellement. Sans convaincre.

Un prêt français, qui s'exprime sous couvert de l'anonymat, s'occupe au Rwanda de rescapés du génocide. Il pense avant de mal de l'ancien pouvoir hutu que des nouveaux maîtres tutsis. Il est en colère. « Certains Français qui étaient ici en 1994, j'aimerais bien les revoir un jour ! Ce serait chaud. Notamment un certain ambassadeur, qui savait forcément ce qui se préparait... » Les télégrammes diplomatiques connus tendent à prouver que les ambassadeurs de France entre 1990 et 1994, Georges Martre et Jean-Philippe Marlaud, appuyaient nettement le clan du président Habyarimana.

« Le génocide était planifié ! Cet ambassadeur, des officiers de l'armée et des gars des services de renseignement ne pouvaient pas ne pas savoir. Ce fut un génocide clair et net ! Ils ont tous été tués parce qu'ils étaient tutsis. Et puis, même s'il n'y a pas de preuves, nous savons que les missiles qui ont tué Habyarimana ont été tirés par des Blancs. Des témoins ont vu des Blancs. Je n'accuse pas la France, mais je ne peux pas croire qu'elle ne



PAROISSE DE RUKARA, AVRIL 1994 : à 45 kilomètres au sud-ouest de Nagali, des pillards ont été capturés et exécutés par les troupes gouvernementales.

PHOTOGRAPHIE DE GILLES PERESS : né en 1946. Français. Vît à New York. Rejoint l'agence Magnum en 1970. A effectué quatre voyages au Rwanda entre février et juillet 1994. Son travail s'inscrit dans un cycle sur la réémergence des nationalismes dans les guerres civiles. A publié, sur le Rwanda, *Silence*, Ed. Scalo, 1995.

sait pas qui étaient ces tireurs. A l'époque, rien ne se faisait à Kigali sans que les agents français soient mis au parfum par l'un ou l'autre, voire sans qu'ils agissent en coulisses. Deux semaines avant le génocide, qui a débuté sous l'impulsion de la garde présidentielle, l'officier français qui conseillait les tueurs de la GP a quitté précipitamment Kigali. Nous sentions qu'un danger nous guettait, mais nous ne savions rien. Lui, il savait !

« Je suis amer, poursuit le prêtre. Le Rwanda devait être un pays heureux autrefois. Il y a eu trop d'ingérences étrangères, les Belges d'abord, les Français ensuite, les Américains aujourd'hui. Ces pays soutiennent trop les extrémistes, et pas les gens qu'il faudrait aider. »

L'opération « Turquoise », lancée par la France le 22 juin 1994 avec un mandat des Nations unies, reste très controversée. A-t-elle été conçue pour protéger les FAR en déroute et leur livrer des armes, ou pour masquer la culpabilité passée de la France derrière un rideau de fumée « humanitaire » ? La mission des soldats français est officiellement de stopper les tueries. Le génocide tutsi est presque achevé. François Mitterrand craint un « contre-génocide » ; c'est tout du moins l'idée émise par l'Élysée. Or, si le FPR commet des exactions au

quelques semaines de répit dans le Sud-Ouest, puis ils reprennent la route. Arrivé à Goma, le général des FAR Bizimungu déclare : « Le FPR régnera sur un désert. » Sachant la guerre perdue, Augustin Bizimungu a rempli au mieux sa mission. Le génocide tutsi est un succès et la population hutue est sur le chemin de l'exil. Les soldats français ont permis aux coupables de fuir le Rwanda. Ils ont, comme lors d'« Amaryllys », rapatrié des dignitaires extrémistes en France.

Bien que minée par les nostalgiques de l'opération « Noroit », qui rêvent de combattre le FPR, et bien que des massacres aient été commis derrière son dos en « zone Turquoise », l'armée a tenté de sauver les rares vies qui pouvaient être sauvées. Le Tribunal pénal international, au cours du procès de Clément Kayishema et d'Obéd Ruzindana, préfet et commerçant à Kibuye, a entendu des survivants raconter l'extermination des Tutsis de l'ouest du Rwanda et l'arrivée des soldats de « Turquoise ».

Le témoin Z raconte l'attaque de la colline de Muyira, le 13 mai 1994. « Nous devions mourir ce jour-là... C'est ce jour-là que ma femme est morte, ainsi que ma mère. J'ai assisté à la mort de ma femme. [Le témoin pleure.] Ceux qui

demandent s'il pouvait venir nous tuer la nuit, et que les Français ont refusé. Depuis l'arrivée des Français, il n'y a pas d'Interahamwe qui sont revenus pour nous tuer. »

A Muyira, le témoin FF a vu Kayishema et Ruzindana, et il jure avoir entendu le préfet de Kibuye certifier que « le dieu des Tutsis a été fusillé », que les réfugiés n'avaient plus aucun espoir de survie. « Les assaillants ont commencé à tuer les gens à coups de machette. D'autres ont commencé à tirer. Ils avaient encerclé les collines. L'homme a l'idée de se cacher près du véhicule des chefs, le dernier endroit où les attaquants vont chercher un Tutsi. « Nous étions cachés. Ils sont revenus. Kayishema les a félicités pour le travail qu'ils venaient d'accomplir. J'entendais cela. Les machettes et les lances étaient tachées de sang... Il leur a donné l'ordre d'amener les mains des personnes qu'ils venaient de tuer. Il a promis de donner un casier de bières à celui qui allait amener beaucoup de mains. »

FF échappe à d'autres tueries. Il assiste, le 23 juin, dissimulé derrière une clôture, à un conciliabule de conseillers communaux. « Ils ont dit que Kayishema avait dit que ceux qui voulaient s'approprier les terres des Tutsis devaient lui adresser une lettre. Et qu'il ne procédera à la distribution des terres qu'au moment où il n'y aura plus de Tutsis sur terre. Nous avons été très découragés... Alors un des Hutus a dit : "Samedi, nous aurons exterminé tous les Tutsis." Le samedi est arrivé, mais tous les Tutsis n'avaient pas été exterminés. Comme par chance, nous avons vu arriver des Français, grâce à Dieu. Nous avons montré aux Français la fumée qui était sur les collines, là où les Hutus avaient incendié les maisons et les brousses. Nous leur avons montré les gens qui avaient été attaqués à la machette. Alors les Français nous ont dit qu'ils allaient avertir tous les bourgmestres [les maîtres] que personne ne devait plus attaquer les Tutsis. Effectivement, personne ne nous a attaqués. Ils nous ont demandé de faire du bruit en tapant sur des bidons pour que tous les Tutsis qui étaient cachés sortent. Ceux qui avaient été blessés ont été transportés vers le Zaïre. »

Les soldats français de « Turquoise », acclamés par les assassins le long des routes, salués par les Interahamwe qui agitaient des drapeaux tricolores tandis que leurs machettes dégainaient de sang, ont donc sauvé des Tutsis. « Turquoise » est toutefois arrivée trop tard pour la communauté tutsi du Rwanda, et a surtout permis aux Hutus de fuir et de reconstituer des

15 OCTOBRE 1997

Audition du témoin CC devant le TPIR

Ma femme est morte. C'était au mois de juin. Mes neuf enfants sont morts avec leur mère, dans un trou. (...) Quand les Interahamwe venaient, ils se cachaient dans ce trou. (...) [Un jour] les Interahamwe ont lancé un signal grâce à un tambour en disant : « Allons au trou ! » J'ai vu qu'ils étaient en travers de notre chemin. J'ai choisi d'aller dans le trou. Les Interahamwe sont venus, ils ont lancé des grenades qui n'ont pas explosé. Ils ont dit : « Allez chercher du bois. (...) C'était un trou [une grotte] qui passait au travers de la colline. C'était un trou qui pouvait contenir deux cents personnes. Il y avait des vieillards, des jeunes filles, des femmes. Il y avait aussi des enfants. (...) [Les Interahamwe] ont entassé du bois. (...) Ils ont brûlé le bois. La fumée a commencé à entrer dans le trou. Moi, ce qui m'a sauvé, c'est que je me suis trouvé près d'un endroit où il y avait un peu d'eau, et chaque fois que j'avais soif et que mon cœur commençait à battre très vite, je buvais. Et quand il n'y avait plus d'eau, je prenais de la boue dont j'enduisais tout mon corps parce qu'il faisait très chaud. J'ai passé trois jours et trois nuits. Un jour, quand les Interahamwe s'en étaient allés, on a commencé à ouvrir le trou [de l'extérieur]. (...) C'est comme ça que j'ai survécu à cette attaque. Tous ceux qui étaient dans ce trou, ils toussaient, ils suffoquaient et ils sont morts. (...) Ma femme et mes enfants sont morts. (...) De ce trou, je suis le seul survivant.

factions armées dans les camps du Zaïre. Le monde a trop tardé avant d'ouvrir les yeux et de s'émouvoir. Lorsque les organisations humanitaires et les caméras de télévision se précipitent vers l'Afrique, des Grands Lacs, souvent dans le sillage des unités françaises, les exilés hutus sont atteints d'une épidémie de choléra. Trente mille réfugiés meurent pendant l'été.

Paradoxalement, cette nouvelle tragédie humanitaire ne sert guère de catalyseur pour attirer l'attention sur le Rwanda, où un génocide vient d'être perpétré. Certains, dont les partisans toujours actifs de la cause extrémiste hutue, suggèrent même un « génocide » des réfugiés de Goma... « Cette banalisation du langage n'est pas sans conséquence, dénonce le sénateur belge Alain Destexhe, ancien secrétaire général de Médecins sans frontières, dans Rwanda, Essai sur le génocide (Complexe, Bruxelles, 1994). Qu'advient-il si on décrit les ravages du choléra en termes d'holocauste ? On met sur le même plan une hécatombe médicale provoquée par l'afflux massif de réfugiés, lui-même conséquence du génocide, et un crime de masse prémédité, planifié et systématiquement mis en œuvre. On exagère une catastrophe humanitaire et on minimise un crime. Le choléra ne triche pas ses victimes en fonction de l'appartenance ethnique. Résultat ? Il n'y a plus ni responsables ni coupables, mais, au banc des accusés, le malheur général et la fatalité. » Les rescapés du génocide sont oubliés.

Les responsables du génocide, eux, prennent les rênes des camps de réfugiés et entraînent les hommes à la guérilla. Ils ne voient aucune raison de ne pas parvenir à réaliser un jour ce que les combattants du FPR viennent d'accomplir : un retour au Rwanda par les armes. Ils sont confortablement nourris par l'aide internationale et entretiennent la flamme génocidaire dans l'esprit de leurs combattants et de paysans déracinés.

Sentant le danger du développement d'une rébellion armée à ses frontières, le Rwanda a, sans toute attente, accepté le retour des Hutus en 1996. Et l'armée a pénétré au Zaïre pour détruire les camps de réfugiés et pourchasser les survivants, cent mille à deux cent mille combattants et civils impitoyablement traqués à travers les forêts durant l'offensive de Laurent-Désiré Kabila, et éliminés. Seuls les plus aguerris ont survécu.

« Sans le soutien de la communauté internationale à certains cercles hutus, nous n'en serions pas arrivés là. En 1994, on a eu l'impres-

sion que le malheur suprême était le choléra, et non pas le génocide. Cette indulgence a conduit des Hutus, dans les camps du Zaïre et ici au Rwanda, à refuser de reconnaître la lutte armée, voire à poursuivre la lutte armée, commente Jean-Paul Kimonyo, le porte-parole du général Kagame, l'"homme fort" du Rwanda. Nous savions que les réfugiés recevaient un entraînement militaire et une instruction politique, qu'une armée était prête à attaquer le Rwanda. Il était inacceptable pour nous de le attendre ici, de laisser le pays retomber dans le chaos et la guerre civile. Nous avons donc pris la décision d'aller là-bas... » Le conseiller reste discret sur le bilan de cette guerre et sur les méthodes employées par l'armée rwandaise.

Le silence autour des massacres de réfugiés au Zaïre, la non-reconnaissance par Kigali de sa responsabilité dans ces tueries, contribuent à entretenir l'autre silence l'autre non-reconnaissance. Des crimes contre l'humanité ont été commis au Zaïre, et nul tribunal n'a été créé pour les juger. Le vainqueur de cette guerre, Laurent Kabila, continue de couvrir ses alliés tutsis et d'entraver le travail de la commission d'enquête de l'ONU qui mène des investigations sur la disparition des réfugiés.

Au Rwanda, en dépit de cette opération militaire radicale, le spectre du chaos et de la guerre civile n'a pas été écarté. Certains des réfugiés rapatriés et des survivants du Zaïre ont repris les armes. Le nord-ouest du « Pays des mille collines » connaît la guerre depuis un an. Les combattants hutus ne constituent pas une véritable rébellion, mais ils parviennent à entraîner l'armée rwandaise dans un conflit de plus en plus violent. La population est prise au piège. Des villageois meurent tous les jours. La guerre continue... Une guerre dans l'ombre du génocide.

Rémy Ourdan

Prochain article : 3. La guerre de l'ombre

« En 1994, on a eu l'impression que le malheur suprême était le choléra, et non pas le génocide. Cette indulgence a conduit des Hutus, dans les camps du Zaïre et ici au Rwanda, à refuser de reconnaître le génocide, voire à poursuivre la lutte armée »

fur et à mesure qu'il avance dans le pays, aucun élément ne permet de penser qu'un « contre-génocide » est en préparation ou en train d'être réalisé.

Lorsque l'armée française arrive, des millions de Hutus, encadrés par les FAR et les Interahamwe, fuient l'avancée des combattants du FPR. La population est forcée au départ par les auteurs du génocide et réellement effrayée par la perspective de tomber entre les mains des combattants tutsis, qui ont commis des exactions dans le nord et que la propagande décrit comme des diables venus d'un autre univers, ornés de cornes, de queues et d'oreilles pointues. Les Hutus partent, « Turquoise » leur offre

l'ont tué ont retroussé son pagne et ont enfoncé une lance dans son sexe. Les Interahamwe ont épargné mon enfant. Ruzindana leur a demandé pourquoi ils ne tuaient pas l'enfant. Il a demandé une machette à un Interahamwe et il a coupé mon enfant. J'ai vu la peau de la tête et toute la tête s'en aller. » Le témoin Z raconte ensuite les jours d'errance, la brousse, la traque. « Je ne sais pas comment j'ai survécu... » Puis il évoque la fin des tueries. « Les Français sont arrivés. Ils nous ont regroupés et nous ont protégés. Des fois, Alfred Musema [directeur de l'usine de thé et protagoniste du génocide à Kibuye, également détenu à Arusha] était là. Un Français a dit que Musema venait lui

La guerre de l'ombre

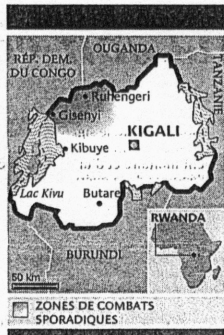
SUR la route entre Ruhengeri et Gisenyi, les deux principales villes au nord-ouest du Rwanda, un vieil homme marche en s'appuyant sur une canne. De chaque côté de l'asphalte, il y a des tentes en lambeaux. Six mille Tutsis venus d'Ouganda et du Zaïre vivent à Museka. « Nous survivons, précise l'homme. Nous sommes attaqués régulièrement. Les Interahamwe viennent pendant la nuit. Il y a des morts. » Il tire une bouffée de sa pipe taillée dans un morceau de bois.

Ces réfugiés espéraient trouver la paix. Malgré le génocide des Tutsis rwandais et la guerre qui venait de ravager le pays, ils voyaient le Rwanda comme une terre promise. Certains l'avaient quitté en 1959, au moment de la « Révolution sociale » hutue, d'autres dans les années 60 ou 70. Même lorsqu'ils se sont bien intégrés dans un pays d'accueil, ils n'ont jamais cessé de se sentir rwandais. Les enfants des exilés ont grandi avec l'idée de retourner un jour sur la terre de leurs aïeux. Paul Kagame, qui a mené le Front patriotique rwandais à la victoire et est aujourd'hui vice-président et ministre de la défense du pays, est l'un d'entre eux, parti du Rwanda à l'âge de deux ans. Entre 500 000 et 800 000 Tutsis d'origine rwandaise sont arrivés de l'étranger, notamment d'Ouganda, du Burundi et du Zaïre, après la victoire du FPR en 1994.

L'élite de ces Tutsis de l'étranger s'est aujourd'hui approprié les postes-clés à Kigali, dans l'armée, le parti, les milieux des affaires. Ils sont arrivés dans un pays qu'ils ne connaissaient pas, un pays traumatisé par le génocide, et ils veulent encore croire en un avenir meilleur. Pourtant, ils sont désempoignés. La terre promise pourrait être un piège. La population hutue ne les apprécie pas ou les déteste franchement. La population tutsie les critique de plus en plus ouvertement. Les rescapés du génocide se sentent abandonnés par des frères tutsis qui comprennent mal leur état d'esprit, qui les accusent parfois d'avoir survécu en collaborant avec l'ancien régime. De plus, les Tutsis du Rwanda s'interrogent sur la responsabilité du FPR dans le génocide. « Le FPR a attaqué en 1990 pour conquérir le pouvoir. Il y a eu le génocide. Y aurait-il eu le génocide sans l'offensive du FPR ? Je ne sais pas. Ce que je sais, c'est que le FPR a eu le pouvoir, et que moi j'ai perdu ma famille », confie un commerçant tutsi du sud du Rwanda.

La paysannerie tutsie venue de l'étranger s'est implantée surtout dans le nord. Les réfugiés vivent un enfer. Ces provinces, d'où

Porté à son paroxysme lors du génocide de 1994, le conflit rwandais s'éternise. Il a déjà huit ans. Dans les collines du nord du pays, la guérilla continue entre les extrémistes hutus, souvent « infiltrés » depuis l'ex-Zaïre, et le nouveau pouvoir tutsi



étaient originaire le président Habyarimana, étaient un bastion des Forces armées rwandaises (FAR). Elles sont dorénavant l'épicentre de la guérilla, surgie en 1997 après le retour des réfugiés hutus du Kivu. Les factions qui ont survécu à l'intervention rwandaise au Zaïre traversent la frontière par les chemins de montagne. Les combats s'intensifient de mois en mois.

L'Armée patriotique rwandaise (APR) a été surprise par la capacité des abacengzis (« infiltrés ») à réaliser des raids en profondeur, loin de leurs bases des montagnes zairoises du Masisi ou du parc des volcans Birunga. Ses attaques visent des bureaux communaux, des prisons, parfois même des positions militaires. La stratégie ne varie pas : vingt, trente, cinquante ou cent combattants descendent des montagnes, ordonnent aux villageois hutus des alentours de se joindre à eux, et ils attaquent durant la nuit. Lorsque l'armée contre-attaque, elle se trouve face à des civils ; les rebelles ont disparu, repartis vers les sommets ou cachés par la population dans les maisons et les bananeraies.

Kigali a adopté la manière forte, une nouvelle fois. La traque n'est pas systématique comme pendant la campagne zairoise, mais l'APR ramène rarement des prisonniers lorsqu'un village est soupçonné de soutenir les abacengzis. Des bourgades ont été décimées. La population hutue qui se soumet doit effectuer des travaux forcés, notamment couper, le long des routes, les champs de bananiers, de maïs et de sorgho. L'armée souhaite éviter que ses partisans tombent dans des embuscades. La région a changé de visage en quelques mois. Des villages sont abandon-

nés, des maisons sont brûlées, des champs sont rasés... Dans les villages hutus habités, il ne reste que des femmes, des enfants et des vieillards. Des villages sans hommes... « Ils ont rejoint la rébellion ou ils sont morts, tués, soit par les rebelles, soit par l'armée », raconte un observateur du Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme. La politique de l'armée est ambiguë. Soit elle tue des Hutus parce que ce n'est pas si important de tuer des Hutus en faisant la guerre, soit elle tue des Hutus parce qu'ils sont hutus et qu'ils doivent être tués. Moi, je crois que l'armée se moque d'une population civile qui a participé au génocide. C'est triste, c'est affreux de culpabiliser ainsi une communauté, mais ça correspond à la réalité. »

Le résultat de la campagne militaire menée depuis six mois est perceptible. Les insurgés paraissent désorganisés. Ils s'attaquent moins à des cibles stratégiques et davantage aux civils. L'assaut du camp de réfugiés tutsis de Mudende en décembre a été sanglant : entre 300 et 500 morts. Chaque nuit ou presque, un village est encerclé, un habitant qui vit isolé est assassiné, des gens sont blessés. Chaque matin ou presque, les soldats ratissent le secteur, interrogent la population. Des suspects disparaissent. « L'armée mène dorénavant des opérations militaires d'envergure. Elle utilise des hélicoptères et des mortiers. Elle n'attend plus les attaques des rebelles », affirme le responsable d'une organisation humanitaire française.

Il est presque impossible de vérifier une information dans cette région du Rwanda. Encore plus qu'ailleurs, les visages sont fermés, les langues sont liées. Dans cette contrée hutue, tous les Tutsis qui y vivaient en 1994 ont été tués. Ceux qui sont arrivés ensuite vivent dans la terreur de la « continuation du génocide ». Ils ne s'expriment que s'ils sont protégés par l'armée et si aucun voisin hutu n'entend la conversation. Les Hutus, eux, ne parlent pas. Trop dangereux. S'ils critiquent l'armée, ils sont condamnés. S'ils critiquent la guérilla, ils sont condamnés. L'automne dernier, des paysans qui s'étaient entretenus avec un journaliste ont été retrouvés morts. Et la psychologie a gagné les Blancs, il y a un an, après le meurtre de trois Espagnols de Médecins du monde. Depuis, des observateurs du Haut-Commissariat pour les droits de l'homme, des religieux, de nombreux employés rwandais des organisations internatio-

nales, ont été tués. « Il est impossible de savoir qui les a assassinés, estime un coopérant européen. Les infiltrés y ont intérêt pour déstabiliser le pays, car le Rwanda ne survit que grâce à l'aide étrangère. Les soldats y ont intérêt pour provoquer le départ des derniers observateurs et avoir le champ libre. »

Cet Européen, qui témoigne sous le couvert de l'anonymat, raconte le nord du Rwanda au jour le jour. Il connaît bien la région et ses habitants. Il brosse un tableau apocalyptique. « On ne sait plus qui est qui, qui tue qui, ni pourquoi... Les exactions sont commises la nuit. Parfois, même la victime ne sait pas qui l'a attaquée : un infiltré, un soldat, un infiltré avec un uniforme de l'APR ? C'est une guerre infernale et sans visage. »

« Chaque attaque entraîne des représailles qui entraînent de nouvelles actions. Cette région est entraînée dans une spirale de la violence, poursuit-il. Ici, c'est le territoire des ex-FAR. Ces anciens militaires ont encore leurs familles ici, ils sont chez eux. Les civils sont piégés. S'ils refusent de collaborer avec les ex-FAR, ils sont éliminés ; s'ils ne collaborent pas avec l'armée, ils deviennent des « infiltrés ». Comme ces insurgés savent qu'ils ne peuvent pas reconquérir le Rwanda, leur unique objectif est d'entretenir le chaos. La violence entraîne la violence. L'armée ne sait pas comment se sortir du guépion, et elle est prête à tout. Nous sommes dans une impasse totale. »

Les blessés qui arrivent dans les hôpitaux sont souvent mutilés du côté droit : une main ou un bras coupé. Ils ont fréquemment les tendons du poignet ou de la che-

Un conseiller communal raconte. « Lors de la dernière attaque, les assaillants étaient près de cinq cents. Il y a eu trois morts et huit blessés. Ici, parce que des campagnards sont venus des villages les plus isolés, la population est mélangée. On les rassemble, on leur dit qu'ils sont tous rwandais, que la ségrégation ethnique ne mène à rien. » Il évoque le problème de logement qui crée des tensions, le manque cruel d'eau et de médicaments qui facilite les épidémies et la nourriture qui se raréfie. « Personne ne va plus aux champs à cause de l'insécurité. Et puis, de toute façon, si on cultive, ce sont les malfaiteurs qui récoltent durant la nuit. Alors... »

Les préfectures de Ruhengeri, Gisenyi et Kibuye, qui couvrent un tiers du territoire rwandais, sont ravagées par la guerre. « On peut commencer à parler de famine, dit un médecin. Des gens meurent de faim, ou meurent de maladies parce qu'ils sont trop faibles. » La population est prisonnière des affrontements. Aller cultiver, c'est s'exposer à être enrôlé dans la guérilla, ou être obligé de nourrir et protéger les combattants. C'est surtout désobéir à l'armée qui, de village en village, fait régner un ordre impitoyable. L'APR n'a aucun intérêt à ce que le fruit des cultures nourrissent les « infiltrés ». Et elle espère, selon un militaire, que la population, en souffrant de misère et de faim, comprendra que son salut viendra d'une bonne entente avec le pouvoir, et non d'un soutien aux rebelles.

L'absence de revendication des insurgés est un atout pour Kigali. Elle permet d'éviter au gouvernement de reconnaître une rebel-

L'assaut du camp de réfugiés tutsis de Mudende en décembre a été sanglant : entre 300 et 500 morts. Chaque nuit ou presque, un village est encerclé, un habitant qui vit isolé est assassiné, des gens sont blessés. Chaque matin ou presque, les soldats ratissent le secteur, interrogent la population. Des suspects disparaissent

ville sectionnés. Ils deviennent infirmes. Ils sont moins dangereux. Un homme, qui a reçu deux balles dans l'avant-bras, affirme avoir été malencontreusement piégé dans une zone de combats. La blessure indique plutôt qu'on l'a estropié. Les kalachnikov sont toujours là ; la guerre dure depuis près de huit ans. Et les armes du génocide sont de retour : machettes, gourdins cloutés, haches...

En allant vers ces sommets qui abritent les derniers gorilles de montagne de la planète, le vide s'ajoute au silence. Cette région du Rwanda était, comme chaque colline du pays, surpeuplée. Il n'y a plus personne le long des chemins. Sur la route de Kinigi, une bicyclette est abandonnée. Plus loin git une poupée. Les poutres calcinées d'une maison sont encore chaudes. « Tout va bien, la région est calme, nous contrôlons la situation », répètent les officiers de l'APR. Kinigi est un avant-poste de l'armée dans cette guerre sans ligne de front. La chaîne des volcans, repaire de la guérilla, n'est plus très loin. Des brumes apparaissent. Les champs de sorgho ont été coupés sur un kilomètre à la ronde. Devant la mairie, noire par un incendie lors de la dernière attaque, des enfants en haillons jouent. L'arrivée d'un Blanc a un effet immédiat. La place du village devient absolument silencieuse. Les soldats, les paysans, les femmes serrent dans l'étranger. La méfiance se lit dans les regards.

De mystérieux tracts attribués aux rebelles apparaissent dans les villages, dans les champs, appelant la population à éliminer définitivement l'ennemi tutsi. S'il est clair que ces derniers combattants sont les coupables des atrocités de 1994 et n'ont pas changé d'idéologie, leurs motivations immédiates demeurent obscures. Tuer le Tutsi n'est plus un objectif à leur portée. Aucune organisation politique, aucun étamajor militaire, ne revendique jamais aucune action. Cela ne signifie pas qu'aucune structure n'existe, mais cela illustre les limites de cette guérilla. Isolée, son seul atout est la population hutue, que des années de propagande anti-tutsie et que des mois d'exactions commises par l'armée n'incitent pas à jouer le jeu de la réconciliation vue de Kigali.

Ruhengeri, ce samedi, est une ville-fantôme. Les échoppes sont fermées. Les soldats patrouillent dans les rues désertes. Des unités aiguillonnent la population vers le stade. Là, des milliers de femmes et d'enfants sont assis sur la pelouse et se protègent du soleil sous des parapluies multicolores. Des hommes ont amené les chèvres, surpris par les militaires alors qu'ils étaient au marché. Personne n'a le choix. L'armée organise des « réunions de sensibilisation » et en profite pour fouiller les maisons et vérifier les identités. Ce jour-là, un prêtre tutsi anime le rassemblement. « Nous demandons pardon à Dieu. La paix ne viendra pas avec des fusils. Pardon pour notre ignorance. Nous nous sommes entretués, et les

malédiction nous poursuivra. » Seuls des vieillards et des jeunes filles, au premier rang, acclament l'abbé. « Dieu ne nous a pas créés, Hutu, Tutsi, pour que nous vivions séparés. Soyez certains qu'il n'a pas un autre Rwanda. Nous devons vivre ensemble ! » Les soldats, armés de fusils d'assaut et de lance-roquettes, autorisent la population à sortir du stade trois heures plus tard. La séance est finie. « Le pouvoir institue fréquemment des périodes d'endocrinement de la population. Séances improvisées comme au stade de Ruhengeri, réunions civiques l'après-midi dans les villages, messes politiques en plein air en présence de ministres et de préfets... L'armée et le gouvernement ont aussi créé des « camps de solidarité », où les Rwandais ont commencé à défilier par catégories socioprofessionnelles. Des fonctionnaires ont été leur « formation ». Les étudiants de l'université de Butare sont attendus prochainement, et ils ralentissent sérieusement.

Au camp de Nkumba, ce sont les anciens soldats des FAR rapatriés du Zaïre qui assistent à deux mois de cours. « L'objectif est leur formation politique et morale, explique le commandant du camp, surnommé « Safari ». Ils pourront ensuite être réintégrés dans la vie civile. S'ils veulent servir dans l'APR, ils rejoindront nos rangs, comme des fils du pays. » « Des Européens nous accusent de pratiquer le « lavage de cerveau ». Non ! Le lavage de cerveau, c'était dans les camps du Zaïre. C'était ces cours de mathématiques où on enseignait : « Cinq Tutsis moins trois Tutsis, combien en reste-t-il ? », commente Denis Polisi, l'idéologue créateur des « camps de solidarité ». Ces gens ont été endoctrinés pendant trente ans. Nous devons les éduquer, leur enseigner la tolérance, le respect de l'autre. Nous ne viendrons pas aisément à bout d'une idéologie discriminatoire. »

D., qui est récemment sorti d'un « camp de solidarité », estime que l'enseignement est de « la propagande pure et simple ». « Les animateurs nous traitaient d'« infiltrés ». Et nous étions révoltés par leur lecture de l'histoire du Rwanda. Ils racontaient qu'il n'y a jamais eu de Hutus et de Tutsis dans ce pays, que nous avons tous la même origine. Plutôt que de nier les différences, ils feraient mieux de nous apprendre à vivre en respectant ces différences. Il est dangereux de nier l'identité des gens. » Les « camps de solidarité » n'ont, pour l'instant, pas provoqué de retour au calme dans le pays. Il suffit de voir un regard de paysan hutu du Nord lorsque passe une patrouille de soldats sur la route, et le regard que le militaire lui envoie en retour, pour comprendre que la division est profonde.

A Kigali, des opposants hutus sont défaitistes. « Le seul objectif de la rébellion est de mettre le pays à feu et à sang, de le réduire en cendres. C'est pourquoi on ne détecte aucune organisation politique. Ce sont des militaires qui veulent la guerre pour la guerre, dit un intellectuel, menacé tout à tour par les régimes d'Habyarimana et de Kagame. Cette rébellion parvient à semer la peur au sein de l'armée, et c'est son but principal. L'APR n'est pas encore aux abois, mais elle a des réflexes d'armée qui a peur. Elle voit l'ennemi partout. Il y a un risque qu'elle réagisse en lion blessé, et qu'elle mène le pays à la catastrophe. » Pour cet homme, l'un des mieux informés de Kigali, « il n'est pas exclu que des attentats attribués aux rebelles soient commis par des unités de l'APR, commandités par des officiers extrémistes ».

Il contredit la version officielle d'une guérilla en déroute. Il évoque un retour de combattants hutus, « les jeunes loups » dit-il, qui seraient arrivés dans le Masisi et le nord du Rwanda. « Ils avaient été laminés par la destruc-

Glossaire

- APR : Armée patriotique rwandaise (armée gouvernementale, tutsie)
- Akazu : clan du président Habyarimana
- CDR : Coalition pour la défense de la République (ex-parti hutu extrémiste)
- FAR : Forces armées rwandaises (ex-armée gouvernementale, hutue)
- FPR : Front patriotique rwandais (guérilla, puis parti politique tutsi)
- Interahamwe : milice hutu MRND
- Impuzamugambi : milice hutu CDR
- Minuar : Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda
- MRND : Mouvement révolutionnaire national pour la démocratie et le développement (ex-parti hutu présidentiel)
- TPRI : Tribunal pénal international pour le Rwanda



KIBUMBA, MAI 1994 : près de la frontière zairoise, plus de 300 000 réfugiés rwandais affluent en quelques jours.

tion des camps au Zaïre. Ils ont fui en Afrique centrale, occidentale, et en Europe, et ils viennent peu à peu rejoindre le "front". »

Un observateur occidental, spécialiste du renseignement militaire, est d'un autre avis. Les rebelles seraient à bout de souffle. « Ce mouvement survit parce que le Nord-Ouest a été particulièrement infecté par l'idéologie qui a mené au génocide. Les FAR recrutent ici. Comment la population pourrait-elle dénoncer ses frères, ses fils ? Ici, les combattants sont de braves paysans dans la journée et, dès la tombée de la nuit, lorsque les guerriers descendent des montagnes, ils redeviennent des miliciens. » L'armée est dans une situation infernale, constate-t-il. Les rebelles sont au sein de la population. L'armée ne veut pas et ne peut pas tuer tout le monde. Mais, quand les rebelles se replient, ils sont couverts par des civils. »

« Qui est civil et qui est militaire ?

Nous devons souvent faire face à des " civils militarisés ".

Les combattants utilisent la même méthode que pendant le génocide : leur but est d'impliquer les civils dans le conflit pour les lier à leur sort quoi qu'il arrive »

« Nous leur avons infligé de lourdes pertes à l'automne. Il leur arrive de perdre des centaines d'hommes. Ça les a refroidis ! certifie Jean-Paul Kimonyo, le porte-parole de Paul Kagame. Ils ont récemment repris des activités de type plutôt terroriste, et non plus strictement militaire. Cette stratégie terroriste frappe l'imagination, mais la menace militaire s'amoindrit. » Il évoque aussi les exactions commises par l'APR. « Des civils meurent. Nos jeunes soldats tirent sur des civils qui se sont mêlés aux " infiltrés ". Qui est civil et qui est militaire ? Nous devons souvent faire face à des " civils militarisés ". Les combattants utilisent la même méthode que pendant le génocide : leur but est d'impliquer les civils dans le conflit pour les lier à leur sort quoi qu'il arrive. »

Tel aurait été le cas dans l'épisode des grottes de Nyakimana, encerclées et attaquées par l'ar-

mée en octobre, où les insurgés s'étaient réfugiés en entraînant la population. Une polémique est née sur le bilan de l'assaut, Kigali n'évoquant que quelques morts. « Six mille personnes ont péri dans ces grottes, reconnaît un officier. Ne sachant pas combien ils étaient, nous ne voulions pas lancer l'assaut. Nous avons condamné des ouvertures pour n'en laisser qu'une seule, et avons offert aux gens de sortir. Ils sont morts de faim... Les rares qui sont sortis et que nous avons capturés nous ont dit combien ils étaient là-dedans, et nous ont raconté que c'était une vraie base militaire, avec des stocks d'armes et de munitions, des générateurs... » L'armée, après trois jours de siège, a lancé des grenades dans les grottes.

Paul Kagame est allé rencontrer la population hutu fin décembre dans la région de Ruhengeri. « La paix ne tombe pas du ciel. La paix se cherche, a-t-il

meurtres commis par des soldats. Le général assure que « des milliers de soldats » coupables d'exactions sont emprisonnés. Une femme raconte que sa maison a été réquisitionnée par un militaire. Le général envoie une patrouille la raccompagner chez elle et arrêter le voleur. Un homme raconte que, dans son village, les soldats ont assassiné une famille entière. Kagame promet de sanctionner. Puis, de nouveau, il s'énerve, menace la population, la somme de cesser de soutenir les « infiltrés ».

Puis un homme, alors que le visiteur s'appretait à quitter le village, raconte son histoire. Il s'appelle Pacifique, était soldat des FAR durant le génocide et a fui le pays lors de la victoire du FPR. Il est revenu en 1996. « A mon retour d'exil, j'ai travaillé avec le gouvernement. Les ex-FAR qui soutiennent les infiltrés dans cette région m'ont invité à travailler avec eux. Je n'ai pas pu accepter cela... Ils ont tué ma famille. Ils m'ont arrêté. J'ai été pris par des paysans à la solde des " infiltrés ". Ils m'ont emmené dans la forêt des bambous et là, ils m'ont soumis à toutes les atrocités. J'ai réussi à m'évader. » Ce Hutu s'adresse à la foule silencieuse : « Tant que les Rwandais de cette région ne diront pas la vérité, la guerre ne finira pas... » Paul Kagame félicite et s'en va.

Le poison du génocide continue de contaminer le Rwanda. Le poison politique, le poison ethnique... La division politique entre deux camps prêts à tout pour être au pouvoir. Et la division ethnique, plus réelle que jamais. Il y a au Rwanda des gens qui pensent qu'un bon Tutsi est un Tutsi mort, d'autres qui pensent qu'un Tutsi doit être dominé, puisque son ethnisme est minoritaire. Il y a au Rwanda des gens qui voient en tout Hutu un criminel, qui pensent que la domination brutale est le seul moyen d'avoir la paix.

Après le génocide, les extrémistes tutsis se sont spectaculairement renforcés. Et la guerre du Nord-Ouest leur permet de promouvoir leurs idées. « Les ethnistes militants, qui sont rarement sur le devant de la scène, sont de plus en plus influents, note un diplomate. Ils profitent de l'effet anesthésiant du génocide, de l'éclatement psychologique de la société rwandaise. » Kagame a un immense prestige, mais il ne fait plus ce qu'il veut », ajoute-t-il. Certains voient dans la promo-

23 OCTOBRE 1997

Audition du témoin JJ devant le TPJR

Nos voisins sont venus, ils ont détruit notre maison et ont commencé à manger notre bétail. (...) Ils nous regardaient, on se regardait. (...) Ils ont commencé à nous tuer. Nous nous sommes réfugiés dans les forêts voisines. (...) A ce moment-là, j'étais avec ma petite sœur qui était déjà blessée, mais elle n'était pas encore morte. (...) Ils l'avaient grièvement blessée sur la tête, on lui avait presque écrasé la tête. Elle avait reçu un coup de hache sur le côté, juste au-dessus de l'oreille, et ensuite deux coups de machette juste dans la fontanelle. (...) Des Interahamwe venaient nous voir de temps en temps. Ils prenaient les filles et les femmes, et ils allaient les violer. (...) Ils nous ont emmenées dans la Maison culturelle. (...) Ils passaient toute la journée à boire et à fumer du chanvre. J'ai vu un jeune homme se précipiter sur moi. Il a pris son sexe, il m'a pénétré. Il a vraiment fait des choses humiliantes à mon égard alors que je suis une maman. Cela a été un grand choc pour moi. (...) Je tremblotais. J'avais vraiment perdu la tête. J'aurais dû... souhaiter mourir à ce moment-là. (...) [Le bourgmestre] est arrivé devant la salle. Il leur a dit : « Ne me demandez plus jamais quel goût a une femme tutsie. D'ailleurs, c'est demain qu'elles seront tuées. (...) Certaines filles avaient à peu près 12, 13, 14 ans. Quand elles étaient violées, elles criaient beaucoup. (...) Une voisine m'a raconté que les filles avaient été jetées à la rivière.

tion récente du général Kayumba Nyamwasa, nommé chef d'état-major de l'APR, le signe d'un durcissement. Chef du renseignement militaire et d'unités de choc à l'époque de la guérilla, chef des opérations dans le Nord-Ouest depuis l'été dernier, l'homme a la réputation de régler les problèmes de façon radicale. Les chancelleries s'inquiètent également des promotions régulières d'officiers venus du Burundi, réputés plus favorables à la division ethnique que les chefs « ougandais » de l'APR.

« Kagame est sincère et veut la réconciliation, pense un officier de renseignement occidental. Il emploie toutefois des méthodes trop expéditives. Il se met la population hutue à dos en lui envoyant ses unités de tueurs censés mater la rébellion en un jour. Et il indispose ses propres officiers en étant impitoyable avec les soldats de l'APR. Un homme pris en flagrant délit d'indiscipline le matin peut être fusillé le soir. »

Une histoire « drôle » court Kigali. Deux paysans hutus discutent. Le premier demande : « Pourquoi ces infiltrés ne tirent pas sur le vice-président lorsqu'il visite le nord-ouest ? » Le second répond : « Parce qu'ils savent que si le vice-président disparaît, le lendemain, il n'y aura plus un Hutu au Rwanda ! »

« Paul Kagame est le dernier garant de notre survie, affirme un opposant hutu. Il est le dernier rempart contre une politique extrémiste qui consisterait à réduire les Hutus en esclavage, voire à les tuer. Contrairement à l'image que le monde extérieur a de lui, Kagame est animé de bonnes intentions. Mais des extrémistes qui gravitent autour de lui préparent une « solution burundaise » pour le Rwanda. Ceux-là sont prêts à tout, et Kagame les gêne. Il est comme Habyarimana en 1994 : il devient otage des siens. Le général Kagame a réuni cet hiver tous les officiers supérieurs de l'APR pour dire qu'il avait eu vent de la préparation d'un complot. Il aurait à ce moment-là pris la décision de prendre la direction du parti en plus de ses fonctions actuelles, afin de ne pas laisser les « durs » se renforcer.

Une légende rwandaise de l'Histoire récente revient souvent dans les conversations. Elle raconte l'histoire de Magayani, un vieux paysan de Ruhengeri qui prévoyait l'avenir. Il livrait ses prophéties au président Habyari-

PHOTOGRAPHIE DE LUC DELAHAYE : né en 1962. Français. Vit à Paris. Rejoint l'agence Magnum en 1994. A effectué trois voyages au Rwanda entre avril et juillet de la même année. Prix Paris-Match 1994 pour son travail.

mana. Il lui a dit en 1989 : « Une grande catastrophe va arriver au Rwanda, vous allez mourir dans votre jardin, et il y aura un bain de sang. » L'épouse du président, superstitieuse, fit arrêter le vieux prophète, qui est mort en prison en 1992. Il a confirmé à ses compagnons de cellule la mort prochaine du président dans son jardin, les massacres, et leur a certifié qu'après la prise du pouvoir par un autre camp, il y aurait à nouveau un bain de sang... Le président est effectivement mort dans son jardin, où son avion s'est écrasé, et le génocide a suivi son décès. Des Rwandais veulent voir dans ce récit l'annonce d'un second génocide, celui des Hutus, qui serait en préparation. La recrudescence des actions guerrières a remis Magayani au goût du jour.

Le Rwanda vit ainsi entre rumeurs et légendes. Les Rwandais ne sont pas réellement informés ; Kigali est une capitale sans journal quotidien. L'atmosphère de peur vire parfois à la panique. Et, peur ou panique, il y a toujours ce silence étourdissant. On murmure parfois qu'un tel a disparu, que tel autre a été tué. On entend un mystérieux coup de feu durant la nuit. La pesanteur tire la population vers la folie. On hésite à attribuer cette peur à la réalité ou à la paranoïa.

« Nous, Rwandais, avions déjà des problèmes de communication. Il est clair que le génocide n'a rien arrangé », remarque une femme. Après le génocide, la confiance semblait impossible à rétablir. Avec la guerre, la tâche n'est que plus ardue, voire irréalisable. Or, sans confiance, pas de réconciliation, et pas de Rwanda. L'harmonie au « Pays des mille collines » racontée dans les livres d'histoire est devenue une icône. Une belle image tellement absente de la vie d'aujourd'hui que chaque Rwandais finit par se demander si elle a vraiment existé.

Rémy Ourdan

Prochain article : 4. La réconciliation impossible

La réconciliation impossible

LE pouvoir prétend que le préalable à la réconciliation est la justice. Je dis que, avec la justice qu'on nous offre, il n'y a pas de réconciliation au Rwanda. » Théodore Nyulinkwaya a perdu tous les siens. « Moi aussi, je suis mort », dit-il. « Mort » comme Emmanuel à Murambi. « Mort » comme presque tous les rescapés du génocide. « Celui qui m'a tué, qui était chef d'une milice à une barrière à Cyangugu, je suis allé le voir en prison. Sincèrement, j'étais prêt à pardonner. Je suis allé voir si lui était prêt pour la réconciliation. Je lui ai demandé : "Etes-vous un génocidaire ?" Il a répondu : "Non, ce n'est pas vrai." Je suis sûr de me fâcher quand il a prétendu que seuls des soldats tenaient cette barrière et que personne n'y avait été tué. Je suis parti. Je ne pardonnerai pas. »

Théodore se souvient. Il raconte son histoire en caressant les empreintes de la machette, ces cicatrices qui ornent son crâne. « Cet homme m'a attrapé alors que je me rendais avec d'autres réfugiés tutsis à une réunion où le préfet nous avait convoqués. J'ai vu que j'allais mourir. J'ai commencé à courir. Ses miliciens se sont jetés sur moi comme des chiens sur une proie, et m'ont traîné jusqu'à lui. J'ai reçu un coup de massue sur le visage et j'ai perdu connaissance. Quand je me suis réveillé, je me trouvais dans une maison au milieu de cadavres. J'avais le crâne ouvert. Ils m'avaient coupé à la machette et avaient dû me croire mort. Je suis parvenu à m'échapper par une fenêtre et à me cacher dans un buisson jusqu'à la nuit. » Théodore raconte la fuite, cette jeune fille qui le rencontre et qui appelle des hommes pour venir l'achever, la pluie qui l'a sauvé parce que les chasseurs de Tutsis s'abritaient... Et ce corps retrouvé une nuit sur un sentier... « J'ai entendu un cri animal. Elle agonisait, j'ai continué mon chemin. Nous étions devenus des bêtes. Nous n'avions plus de pitié. La mort était partout. Je n'ai pas essayé de la sauver. » Il raconte le stade où les Tutsis sont rassemblés, les miliciens qui fusillent au hasard dix personnes chaque jour, l'arrivée des soldats français de « Turquoise ». « Dès ce jour-là, ce fut la paix... Nous avons été sauvés d'abord par Dieu, puis par les Français. »

Théodore se consacre désormais à des enquêtes pour l'association African Rights, très critiquée par les organisations internationales car jugée trop partisane, trop liée au pouvoir. « African Rights a élevé la délation au rang de règle d'après-guerre », s'indigne un juriste européen, qui énumère une longue liste de gens injustement accusés de « génocide ». Théodore Nyulinkwaya voit

Hantés par le génocide, traumatisés par la poursuite de la guerre, les Rwandais constatent avec amertume que leur justice est paralysée. Cent trente mille détenus sont en attente d'un hypothétique procès dans un pays où plus personne n'a confiance en son voisin ou en l'avenir



le problème autrement. A son tour, il est devenu un chasseur. « Je poursuivrai inlassablement les auteurs de ce génocide. Travailler pour cette organisation, mener des enquêtes, publier des rapports, est ma façon de me venger. C'est aussi ma contribution à la justice. Ces types, surtout ceux qui sont confortablement réfugiés à l'étranger d'où ils nient le génocide, doivent être arrêtés ! »

Cent trente mille hommes sont actuellement détenus dans les prisons et les cachots du Rwanda, dans l'attente d'un hypothétique procès. Ils sont accusés de « génocide », de « complicité de génocide » ou de s'être livrés, durant le génocide, à des destructions et des pillages... Un arbre majestueux couvre de son ombre l'entrée du cachot de Taba. Devant la porte, en silence, l'une après l'autre, les femmes et les filles déposent, l'une derrière l'autre, des sacs à provisions. Un soldat se balance sur une chaise. Son fusil est posé sur ses genoux. Il est décontracté. Il penche la chaise jusqu'à ce qu'elle repose contre l'arbre. Il ferme les yeux un instant, un instant à peine, et surveille le dépôt des paquets. Des centaines d'hommes crouissent dans le cachot. A travers les barreaux, ils scrutent le défilé de leurs épouses et de leurs enfants. Des mères tentent de croiser le regard d'un père ; les hommes ont un visage inexpressif. On dirait qu'ils n'attendent plus rien de ce rite quotidien.

Cent-trente mille prisonniers, dans un pays qui compte dix-neuf prisons... Chaque commune a dû consacrer une salle spéciale à la détention des suspects. Dans les mois qui suivirent la victoire du Front patriotique rwandais, les conditions de détention étaient déplorables : des prisonniers mouraient chaque jour, d'autres pourraient littéralement sur place, les pieds dans la boue, amputés après quelques semaines... Le Comité international de la

Croix-Rouge visite dorénavant dix-sept prisons sur dix-neuf et quatre-vingt-dix cachots sur cent cinquante. Les autres sont dans les régions du nord-ouest, où le CICR n'envoie plus ses délégués à cause de la guerre. « La situation s'est améliorée. Nous avons des programmes de réhabilitation des prisons et d'assistance nutritionnelle, explique un délégué de la Croix-Rouge. Nous n'avons plus de problème de disparitions soudaines des prisonniers. Quand à ceux qui sont libérés par les « infiltrés », ils reviennent souvent se présenter d'eux-mêmes. » Pour le CICR, le problème est avant tout politique. « Le gouvernement va devoir définir une position bientôt. Ces prisonniers seront tous morts avant d'être jugés. »

Comment concilier le besoin de justice des survivants, le devoir de justice du gouvernement et le problème de la surpopulation carcérale ? La loi sur le génocide, adoptée par le Parlement rwandais en août 1996, tente de résoudre partiellement ce problème en prévoyant une « procédure d'aveu » exceptionnelle. Si un prévenu reconnaît son crime et plaide coupable, demande pardon aux victimes et dénonce ses complices éventuels, il bénéficie d'une importante remise de peine. La tentative est originale du point de vue juridique et, en insistant sur une clémence relative du tribunal en échange d'un appel au pardon du coupable, porteuse de réconciliation.

Le résultat est décevant. Manque de volonté politique, manque cruel de moyens... Seuls cinquante accusés sur les trois cents jugés en 1997 en ont profité. Les tribunaux ont respecté le contrat, et certains prévenus, qui auraient pu retourner en cellule pour la vie, ont été condamnés à des peines de dix ou douze ans de prison. Le problème principal est qu'après avoir dû dénoncer leurs camarades les détenus retournent dans la même prison, où leurs chances de survie sont fort limitées.

Un autre problème est que, dans les prisons, le moindre chef a recréé la structure communale. Le paysan obéit au chef de cellule, qui obéit au chef de secteur, qui obéit au conseiller communal... Or, la consigne est de ne pas collaborer avec le parquet. Cette attitude intransigente s'est encore accentuée depuis le printemps 1997 et la reprise des combats dans le nord-ouest, car les chefs affirment à leurs compagnons que les insurgés hutus ne devraient pas tarder à venir les libérer, voire à prendre le pouvoir dans le pays. « Il y a

trois motifs majeurs de refus de cette procédure par les prévenus : ils ont peur de leurs codétenus ; ils craignent que ceux qu'ils dénoncent, et qui sont en liberté, aillent se venger en tuant leurs familles dans les collines ; ils reprochent à l'Etat rwandais de leur demander d'avouer des crimes alors que cet Etat continue de nier avoir massacré les réfugiés au Zaïre », explique un juriste européen qui collabore avec des institutions judiciaires rwandaises.

La « procédure d'aveu » ne fonctionne pas. La justice rwandaise est dans l'impasse. Le ministère de la Justice devrait libérer ceux que la loi oblige à libérer : les adolescents qui avaient moins de quatorze ans à l'époque des faits et les suspects de délits mineurs. Mais le parquet n'a aucun moyen. Tous les dossiers n'ont pas encore été constitués, et les enquêtes n'avancent pas. « Nous avons libéré trois mille cinq cents détenus récemment, des vieux, des malades, des personnes contre lesquelles les indices manquaient. Cela a été très mal accepté par les victimes, qui attendent des jugements, pas des libérations des personnes contre lesquelles les indices manquaient. Cela a été très mal accepté par les victimes, qui attendent des jugements, pas des libérations des personnes contre lesquelles les indices manquaient. Cela a été très mal accepté par les victimes, qui attendent des jugements, pas des libérations des personnes contre lesquelles les indices manquaient. »

« Les plaies sont trop vives », pense Frédéric Mutagwira, le bâtonnier de Kigali, un rescapé tutsi. « Il faut d'abord commencer à rendre justice aux victimes et à punir les coupables. Ensuite, un jour, la société estimera peut-être qu'il n'y a rien de plus à faire. »

« Le premier problème vient de chaque Rwandais qui, après des siècles d'impunité, est persuadé que la justice est impossible. On devrait couler sous les plaintes, ou les victimes n'ont

dans le tribunal. Les juges arrivent. La salle est pleine. Prévenus et victimes ne se regardent pas. L'audience commence. « Cet hiver, 60 % à 70 % des audiences ont été reportées », note Avocats sans frontières. Soit les droits de la défense n'ont pas été respectés, soit les magistrats, découragés, sont absents. Certains ne voient pas l'intérêt de s'obstiner. Et ils sont si mal payés. Certains ont un travail plus rémunérateur ailleurs.

« Au lendemain du génocide, le système judiciaire n'existait plus. Il n'y avait plus de ressources humaines, plus d'infrastructures. Les dossiers de la période précédente avaient disparu. » Jean-Bosco Iyamuremye, le président du tribunal de première instance, accuse le gouvernement de l'après-génocide de ne pas avoir accordé une attention suffisante à la justice. « Je dois constater que ça n'était la priorité ni de notre gouvernement ni de la communauté internationale, dit-il. Déjà, notre justice fonctionnait mal. Et ces cent trente mille prisonniers ne représentent pas 10 % des gens qui ont participé au génocide ! Car il y a eu un enthousiasme populaire dans l'extermination des Tutsis. Cela ne sera jamais jugé... » Le magistrat déplore que son tribunal ait rendu moins de vingt jugements en 1997 et qu'aucun prévenu n'ait plaidé coupable. « Le processus est ralenti parce que nous manquons cruellement de moyens financiers, et à cause des combines instituées dans les prisons. » Jean-Bosco Iyamuremye veut encore croire en une justice. « Je crois que la justice est nécessaire. Depuis cinquante ans, les Juifs pourchassés les nazis à travers le monde. Moi, je n'ai ni l'énergie ni la prétention d'accomplir cette tâche, mais j'aimerais que ceux que nous détenons soient jugés. »

Dans les coulisses du pouvoir rwandais, dans le milieu judiciaire, personne ne souhaite arriver à une amnistie. Chacun tente donc de réfléchir à des solutions pour sortir de la crise. Titus Rutaremwa, idéologue « historique » du FPR et parlementaire, commente les choix du pouvoir. « Il y a dans ce pays une tradition d'impunité. Nous aurions pu amnistier ces gens, mais nous avons choisi de briser cette tradition d'impunité. Nous comprenons la soif de justice des survivants du génocide, et nous voulons punir les cou-

« Ces cent trente mille prisonniers ne représentent pas 10 % des gens qui ont participé au génocide ! Car il y a eu un enthousiasme populaire dans l'extermination des Tutsis. Cela ne sera jamais jugé... »

souvent aucune procédure. Les Rwandais sont trop habitués à ce que les criminels ne soient jamais punis. » « Moi-même, j'ai abandonné, raconte-t-il. Après la guerre, j'ai déposé plainte contre les meurtriers de ma mère, qui sont en prison. En dépit de ma fonction dans le système judiciaire, personne n'a ouvert ce dossier. Je ne poursuis pas. Je sais que c'est inutile. » « Je travaille pour les autres, ceux qui croient encore... »

Au tribunal de première instance, à Nyamirambo, dans les quartiers populaires de Kigali, des prisonniers arrivent presque chaque matin pour leur comparution. Tous sont vêtus de la tunique rose réglementaire du prévenu, bermuda et chemise. Ils ressemblent à des collégiens ; certains sont accusés des crimes les plus atroces. Le soleil inonde la salle d'audience à travers les fenêtres grillagées. Le public s'assoit sur des bancs d'école en bois. Une femme achève de balayer la pous-sière de terre qui s'est infiltrée

des plus, libérés, ils risquent de rejoindre ceux qui n'ont pas abandonné l'idée d'achever le génocide. Bien entendu, il sera impossible de les juger tous. Une idée serait de juger les principaux responsables et de présenter les autres dans les villages, devant une justice populaire. Les chefs de village pourraient résoudre bien des problèmes. Mais c'est encore trop tôt, il faut attendre. Nous devons tenir compte de la fraîcheur des souffrances. »

A Taba, des femmes tutsis s'estiment « découragées, parce que la justice est trop lente ». « Ceux qui espéraient en cette justice meurent peu à peu, ceux qui devaient être condamnés meurent peu à peu. Rien n'est résolu. Ceux qui ont survécu en 1994 se disent qu'ils peuvent mourir demain, à cause des attaques dans le pays. » Elles n'osent pas de parler à un Blanc qu'enfermées dans une voiture, au bord d'une bananeraie. « Nous ne voulons pas que ces femmes hutus qui vont apporter la nourriture

au cachot nous entendent, disent-elles. Elles n'ont pas toujours bon état d'âme... » La méfiance, toujours. L'ancien bourgmestre de Taba, Jean-Paul Akayesu, est jugé par le Tribunal pénal international à Arusha. « On a l'impression que cela ne finira jamais. C'est trop lent, se plaignent les femmes. Sa condamnation pourrait avoir un impact positif sur la population d'ici. » « Dans cette commune, il y avait beaucoup de mariages mixtes. Moi, mon mari est hutu, raconte M. Il existait ici une harmonie. Et pourtant le génocide a eu lieu, et très peu d'hommes tutsis ont survécu... A présent, il est impossible de vivre ensemble. Lorsque je vais visiter ma belle-famille hutu, je pense à ma famille disparue... »

JUSTICE, réconciliation, la communauté internationale est là encore montrée du doigt par les rescapés. « D'abord, ils ne sont pas intervenus et ont retiré leurs soldats lorsque les massacres commençaient, et aujourd'hui, ils oublient les survivants ! », dénonce Anastase Murumba, un responsable d'Ilbuka. « Il y a une forte pression internationale sur le gouvernement qui est nocive, pense Alice Karekezi, une militante des droits de l'homme. Les Occidentaux ne parlent que de ce problème des prisons, des conditions de détention. Ces donateurs de leçons ne contribuent pas à trouver des solutions. Cette attitude encourage même les coupables à ne pas se confesser. Ils sont persuadés que, grâce aux pressions extérieures, le gouvernement sera forcé de les libérer. » « L'aide internationale a été envoyée aux réfugiés du Zaïre et les rescapés du génocide ont été oubliés, ajoute Titus Rutaremwa. Aujourd'hui, au Rwanda, la communauté internationale ne s'intéresse qu'à ces réfugiés qui sont revenus du Zaïre, et aux prisonniers, qui sont les génocidaires. »

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les droits de l'Homme affirme « comprendre les préoccupations du gouvernement qui ne peut pas relâcher ces détenus sur lesquels pèsent des soupçons de participation au génocide ». « De plus, cela ne réglerait rien, ajoute Simon Munzu, le chef de mission du HCDH. Ceux qui seront reconnus coupables retourneront en prison et il y aura toujours un problème de surpopulation carcérale, et ceux qui seront libérés risquent d'avoir des problèmes avec les rescapés qui les ont accusés. » « Cette communauté internationale qui n'a pas levé un doigt pour empêcher le génocide d'un million de Rwandais ferait bien de réfléchir, renchérit un avocat européen. Aider le Rwanda aujourd'hui, notamment à s'occuper des rescapés et à rendre justice, c'est aider ce pays à ne pas plonger encore plus dans l'extrémisme politique. »

« Le gouvernement vient seulement, quatre ans après, de promouvoir un fonds spécial - 5 % du budget de l'Etat - qui sera accordé chaque année aux victimes du génocide, dit Chantal Kayitesi, la responsable d'Avéga, une association d'assistance aux victimes. Nous allons maintenant réclamer un fonds d'indemnisation. Il pourra être constitué notamment en vendant les biens des gens qui seront reconnus coupables devant les tribunaux. »

Réconciliation pense, elle aussi, que la réconciliation n'est pas pour demain. « Le drame de notre pays, c'est que le génocide a été commis par des Rwandais. Le voisin a agressé le voisin, et ils continuent de se côtoyer sur les collines. C'est dur. La communauté des victimes et la communauté des génocidaires doivent vivre ensemble. Quant à la justice... Même un juge appartient presque toujours à l'une ou l'autre de ces communautés. » L'élimination massive des cadres rwandais, tutsis ou hutus modérés, durant le génocide, a dévasté la fonction

Glossaire

- APR : Armée patriotique rwandaise (armée gouvernementale tutsie)
- Akazu : clan du président Habyarimana
- CDR : Coalition pour la défense de la République (ex-parti hutu extrémiste)
- FAR : forces armées rwandaises (ex-armée gouvernementale hutu)
- FPR : Front patriotique rwandais (guérilla, puis parti politique tutsi)
- Interhamwe : milice du MRND
- Impuzamugambi : milice du CDR
- Minuar : Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda
- MRND : Mouvement révolutionnaire national pour la démocratie et le développement (ex-parti hutu présidentiel)
- TPJR : Tribunal pénal international pour le Rwanda



MAI 1994 : les Hutus ont dû déposer leurs armes, leurs machettes, avant de fuir pour tenter de se réfugier dans les camps de Tanzanie.

JAMES NACHTWEY
photographe
de l'agence Magnum

publique, le système judiciaire, les entreprises... C'est une curiosité de la politique du gouvernement actuel : alors que l'APR est si sévère dès qu'il s'agit de combattre les « infiltrés », Kigali tolère parfois que des hommes suspects de crimes conservent leurs fonctions. « Nous ne pouvons pas emprisonner tout le monde !, explique un di-

identiques, que nous avions commencé à douter. On avait l'impression qu'on leur avait dicté ce qu'ils devaient faire. Des recherches ont été faites. On est arrivé à trouver le passeport de ce monsieur et on s'est rendu compte, avec les tampons internationaux, que ce monsieur, durant toute la période du génocide, était absent. »

« Le drame de notre pays, c'est que le génocide a été commis par des Rwandais. Le voisin a agressé le voisin, et ils continuent de se côtoyer sur les collines. C'est dur. La communauté des victimes et la communauté des génocidaires doivent vivre ensemble »

gnitaire. Et un responsable hutu, conseiller communal, bourgmestre, juge, ou chef d'entreprise, est parfois utile pour contrôler la population. Nous nous servons de lui. Il peut calmer les esprits. »
« A l'inverse, certains des cent trente mille détenus ont été emprisonnés sans raisons, dénoncés par un Tutsi qui convoitait leur maison ou leur échoppe. Le parquet, n'ayant pas les moyens de mener de véritables enquêtes, ils crouillaient dans les cachots sans espoir d'être libérés. Un militant des droits de l'homme rwandais, réfugié en Belgique, a dénoncé devant le TPIR le phénomène de la délation organisée. « La délation s'est institutionnalisée. Les syndicats de délateurs sont un fleau pour notre pays, a raconté Joseph Matata. Des gens peuvent mentir publiquement et être soutenus publiquement. C'est une catastrophe. Les syndicats de délateurs ont surtout été renforcés après la naissance des associations de rescapés du génocide, qui sont manipulées par les extrémistes tutsis. »

René Degni-Segui, l'ancien rapporteur spécial de l'ONU, a confirmé à la barre du tribunal l'existence de tels abus. « Nous avons eu un monsieur qui avait été arrêté pour participation au génocide. Il y a eu quinze témoignages concordants pour dire que ce monsieur avait participé au génocide. Les faits, les termes, étaient tellement

Le Rwanda ne parvient pas à atteindre l'objectif annoncé de rendre justice aux victimes du génocide. Les frustrations sont de plus en plus vives parmi les survivants, qui comptent de moins en moins sur le gouvernement pour les atténuer, et encore moins sur le Tribunal pénal international. Le poison de l'ethnisme et du racisme n'est pas mort. L'impunité ravage les consciences. Les auteurs du génocide, emprisonnés au Rwanda ou à Arusha, continuent de nier leur responsabilité, quand ils ne nient pas l'existence même du génocide. D'autres sont toujours en liberté. La recherche de la justice, à Kigali et à Arusha, pour des raisons diverses, est entravée par un manque de volonté et un manque de moyens.

Anne-Marie crie en racontant sa douleur : « Je ne comprends pas ce qui s'est passé dans ce pays. J'ai vu des hommes qui découpaient des hommes, j'en ai vu qui arrachaient les membres d'autres gens, j'ai vu des personnes qui en mordaient d'autres avec les dents. Je ne comprends pas cette rage, ce vent de folie... » « J'ai perdu mon mari et trois enfants, dit-elle. J'ai été violée par plusieurs hommes et par des instruments de combat. Ils ont introduit des lances dans mon sexe ! J'ai eu beaucoup de problèmes... Les miliciens ont ordonné à mon garçon de dix-neuf ans de me violer. Il a refusé. Ils l'ont exécuté. Mon

autre fils a les jambes pourries parce qu'il est resté caché un mois dans les latrines. Et j'entends ces Européens qui s'inquiètent du sort de ces prisonniers qui nous ont fait ça ! » « Savez-vous, avez-vous la moindre idée, de ce qu'ils nous ont fait ici ? », hurle-t-elle en sanglotant. Anne-Marie retrouve son calme. « Quand je me souviens de ces histoires, ça me tourne la tête. J'aurais préféré mourir. Je revois mon garçon. Ce n'est pas facile de continuer à vivre. J'ai mal. Très mal. Les voisins étaient là et se moquaient de moi. Ils sont toujours là. Je les vois tous les jours. »

« Si on n'est pas sensible face aux actes qui ont été commis, si le gouvernement ne met pas l'accent sur les conséquences de ce génocide, il y aura toujours un problème au Rwanda, poursuit son amie Denise. J'ai eu un éclat de grenade dans la poitrine. Je me suis réfugiée dans la brousse. Un mois plus tard, mon bras pourrissait trop. Il était mort. Je l'ai arraché. » Denise, mutilée, ne comprend pas pourquoi le conseiller communal de son secteur, qui a supervisé des tueries, n'a pas été jugé. Elle voudrait témoigner au procès. « Mon problème n'est pas seulement mon bras coupé. C'est aussi que j'ai perdu mon mari, mes parents, mes quatre frères et mes cinq sœurs, que je suis seule... Je ne sais pas ce qui s'est passé au Rwanda, mais je sais que ceux qui ont commis cela doivent être punis. » La punition...

Sur les trois cents suspects jugés, cent ont été condamnés à mort. Aucun n'a encore été exécuté. Pour les rescapés, c'est intolérable. Les hésitations du pouvoir à appliquer ces sentences ne sont pas comprises par la population. « J'ai toujours milité contre la peine de mort. Pour les responsables du génocide, je suis d'un avis différent. On doit mettre un terme à l'idéologie génocidaire ! », confie Jean-Bosco Iyamuremye. « La peine de mort est un réel problème, d'autant plus que le Tribunal international, qui doit juger des responsables du génocide plus importants que les hommes jugés au Rwanda, les condamnera au pire à une peine de prison à perpétuité, commente un collaborateur du TPIR. Qui va demander aux Rwandais de ne pas exécuter ces gens ? Certainement pas leurs alliés américains. Quant aux autres, les Européens, ont-ils vraiment des leçons de morale à

9 OCTOBRE 1997
Audition du témoin Q devant le TPIR

Les gens qui montraient leur carte d'identité étaient immédiatement tués. (...) Ce sont les Tutsis qui étaient tués. (...) Ce sont les gardes présidentiels [qui les tuaient] ; ils ont dit à ceux qui avaient des cartes d'identité avec la mention « Hutu » de commencer aussi à tuer, et ceux-ci ont commencé à travailler avec eux. (...) Ils ont tué, ils ont pillé. (...) On m'a fait entrer dans un bureau où j'ai été présenté à leur chef. (...) Le chef, c'était Rutaganda. (...) Il est venu et a dit que l'on fasse sortir dix personnes. C'était dix personnes qui se trouvaient déjà dans l'église, et nous quatre. On nous a emmenés à la fosse. (...) Il a dit : « Faites-les descendre. » (...) La fosse se trouve derrière son garage. (...) A la fosse, on nous a fait asseoir par terre, tous les quatorze, puis on nous a dit de regarder par terre. Ses gens lui ont demandé ce qu'ils devaient utiliser pour nous tuer, entre les fusils et les machettes. Il a dit : « Tuer avec des fusils, c'est gaspiller des balles. » Alors ils ont commencé à tuer. Moi aussi, j'avais la tête baissée. J'ai vu deux personnes mourir, puis j'ai perdu connaissance. Nous qui étions venus après, nous avons eu de la chance. On nous a fait lever, et nous avons reçu l'ordre d'enterrer les corps. (...) Moi, je n'avais pas assez de force, j'étais faible. C'est alors qu'il m'a donné un coup de pied et a dit : « Laissez-le partir, on va le tuer quand on va enterrer Habyarimana. » Je me suis enfoncé, j'avais peur...

dispenser au Rwanda ? » « Un criminel condamné continue de nier. Un jour, il va sortir de prison. Il se vantera de sa liberté retrouvée. Donc la punition n'aura pas servi la cause de la réconciliation, pense Théodore Nyilinkwava, le « chasseur » de criminels de guerre. Les responsables, les vieux idéologues, ceux qui tuaient des Tutsis depuis 1959 comme s'il s'agissait d'un sport national, ceux-là doivent être éliminés de ce monde. »

Comme ils sont choqués par l'intérêt extrême porté aux cent trente mille détenus, les Rwandais sont surpris par l'effroi des étrangers lorsqu'on leur raconte que mille ou cinq mille condamnés pourraient être exécutés au cours des prochaines années. Au sein des instances dirigeantes, on défend l'idée que des exécutions peuvent à la fois éviter des vengeances personnelles et servir d'exemple à ceux qui ne regrettent rien des événements de 1994. Car c'est une opinion répandue : des tueries ont été perpétrées dans tous les camps, depuis des décennies, dans tous les pays de la région. La culpabilité personnelle serait ainsi diluée dans une culpabilité générale.

« Si seulement les juges avaient osé s'adresser à l'accusé en ces termes... », note Hannah Arendt dans *Eichmann à Jérusalem* (Gallimard 1966), avant de prononcer son verdict imaginaire : « Vous avez dit que vous avez contribué à la Solution finale par hasard, que n'importe qui ou presque aurait pu prendre votre place, de sorte que, selon vous, presque tous les Allemands sont, de manière potentielle, également coupables. Vous entendiez par là que si tout le monde, ou presque, est coupable, alors personne ne l'est. (...) Devant la loi, la culpabilité et l'innocence sont des faits objectifs. Et vous ne seriez pas moins coupable si quatre-vingts millions d'Allemands avaient fait comme vous. (...) Nous ne nous intéressons qu'à vos actes. (...) Supposons donc, pour les besoins de la cause, que seule la malchance a fait de vous un instrument consentant de l'assassinat en série. Mais vous l'avez été de votre plein gré ; vous avez exécuté, et donc soutenu activement une politique d'assassinat en série. Car la politique et l'école maternelle ne sont pas la même chose : en politique, obéissance et soutien ne font qu'un. Et parce que vous avez soutenu et exécuté une politique qui consistait à

refuser de partager la terre avec le peuple juif et les peuples d'un certain nombre d'autres nations - comme si vous et vos supérieurs aviez le droit de décider qui doit et qui ne doit pas habiter cette planète - nous estimons que personne, qu'aucun être humain, ne peut avoir envie de partager cette planète avec vous. C'est pour cette raison, et pour cette raison seule, que vous devez être pendu. »

Aucun génocide ne peut être comparé à un autre. Les exterminations des Indiens d'Amérique, des Juifs d'Europe ou des Tutsis du Rwanda n'ont rien en commun, sinon la volonté de tuer quelqu'un parce qu'il est né. De même, les après-guerres ne sont en rien comparables. Les Indiens tombèrent dans les oubliettes de l'histoire ; les Juifs traquèrent leurs bourreaux, en jugèrent certains et continuèrent de les traquer ; les Tutsis rwandais n'ont aucun moyen de traquer ou de juger qui que ce soit, en dépit de la victoire militaire du FPR et de l'instauration à Kigali d'un pouvoir dominé par des Tutsis.

« La réconciliation, c'est le vouloir-vivre ensemble, dit Alice Karekezi. Ici, nous sommes mal armés. Nous vivons dans une région gangrénée par les ravages de l'impunité, une région où d'autres génocides peuvent être commis dans l'avenir. C'est pour cette raison que la justice doit être exceptionnelle. Après un tel conflit, on ne peut se cantonner dans une justice classique. Il faut éviter une parodie de justice, mais il faut déployer des trésors d'originalité, d'imagination. Si on désire vraiment cette réconciliation nationale au Rwanda, si on veut que cette guerre finisse, nous devons punir, combattre cette idéologie criminelle ! »

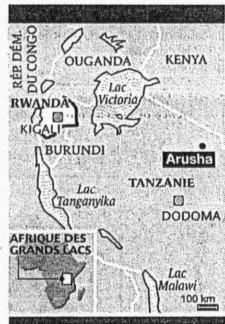
Malgré l'ampleur des problèmes, la militante ne veut pas être défaitiste. Elle veut aussi croire en ce Tribunal pénal international qui, à Arusha, en Tanzanie, peine à remplir sa mission. Un tribunal dont les rescapés n'attendent rien. Un tribunal loin du Rwanda. « Ici, conclut Alice, nous n'avons pas le droit d'être désespérés. »

Rémy Ourdan

Prochain article :
5. Un tribunal loin du Rwanda

Un tribunal loin du Rwanda

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda devrait rendre son premier jugement avant l'été. Emprisonnés à Arusha, les accusés ont rédigé un document dans lequel ils nient le génocide. Les juges s'efforcent de susciter un témoignage de « repentir »



an après sa création, et où les juristes n'ont toujours ni documentation ni accès à Internet; la manière de travailler du premier procureur général, Richard Goldstone, qui a constitué des actes d'accusation manquant singulièrement de rigueur; l'incompétence et le dilettantisme de certains employés de l'ONU, ceux qui ne pensent qu'à leur salaire douillet, comme ce juge qui s'absente trois mois durant l'été et paralyse les procès...

Trois procès ont commencé en 1997 : celui de Jean-Paul Akayesu, bourgmestre de Taba, accusé d'avoir organisé les tueries dans sa commune ; celui de Georges Rutaganda, deuxième vice-président de la milice Interahamwe, accusé d'avoir commandité des massacres à Kigali ; et celui de Clément Kayishema et Obed Ruzindana, préfet et commerçant à Kibuye, accusés d'avoir participé à l'orchestration du génocide dans l'ouest du Rwanda. Ces prévenus ne sont ni de simples exécutants ni des planificateurs, ils sont des rouages de la chaîne politico-administrative qui a permis au génocide d'être si rapide et si efficace.

Juger un génocide. Le Tribunal a appelé à témoigner, au cours de ces trois procès, des experts et des témoins non rwandais. En réponse à une question du juge Kama sur le fait que le génocide ait été programmé avant ou après l'attentat contre le président Habyarimana, l'universitaire belge Filip Reyntjens a tenté de mieux cerner la nature de la tragédie. « L'instrument génocidaire est mis en place progressivement. Je ne crois pas qu'il y ait eu une résolution, à un moment X, de commettre le génocide. A partir du début de la guerre [en 1990], le concept génocidaire existe. L'objectif est de détruire les accords d'Arusha.

Bagosora. Viendraient ensuite un « procès des médias », et deux ou trois « procès régionaux ».

La formule, pour l'instant curieusement refusée par les juges mais toujours en négociation, aurait divers avantages : ne pas faire venir vingt fois des témoins à la barre, alors que les témoins rwandais sont réticents à se présenter et que les gouvernements sont peu désireux d'envoyer leurs militaires ou leurs diplomates ; peut-être gagner du temps ; et donner au travail du TPIR une meilleure lisibilité, faisant de chaque procès un événement judiciaire et médiatique. Le « procès national » serait l'étape du génocide et de la conspiration. La liste des vingt-neuf accusés, encore tenue secrète, comprend des militaires, des politiciens, des idéologues ; onze sont déjà détenus à Arusha, et dix-huit autres sont recherchés par les enquêteurs. Le TPIR est en train de négocier leur arrestation avec les pays où ils résident.

Le procureur travaille aussi sur un autre front, qui révolutionnerait le Tribunal pour le Rwanda : il tente de convaincre l'un des accusés de se transformer en repentir. La cible est Jean Kambanda, qui serait prêt à coopérer en échange d'une remise de peine. Premier ministre du « gouvernement intérimaire » pendant le génocide, Jean Kambanda, s'il ne fut pas un planificateur de la première heure, connaît presque tout des rouages de l'exécution du programme génocidaire. A Arusha, l'homme a un statut peu commun. Il n'est pas détenu à la prison avec les vingt-trois autres accusés, mais dans une résidence surveillée. Il n'a aucun avocat, passe beaucoup de temps avec les envoyés du procureur, et, surtout, il n'est jamais apparu devant le Tribunal, contrairement à tous les usages. Détenu depuis juillet 1997, il aurait dû être présenté aux juges pour une comparution initiale et indiquer s'il va plaider coupable ou non coupable. Concernant Jean Kambanda, le mystère continue de planer.

Avoir un repentir, un seul, serait également primordial pour la mission du TPIR vis-à-vis du Rwanda : un chef du génocide reconnaît pour la première fois qu'un génocide a eu lieu et en dénoncerait les commanditaires et les principaux exécutants. Simeon Rwagasore,

cal Besnier, l'avocat d'Obed Ruzindana. Nous avons maintenant une position commune : on ne peut pas contester qu'une large partie de la population tutsie a été massacrée parce qu'elle était tutsie. En revanche, il va falloir prouver que nos clients y ont participé. »

La première position avait été déterminée par un avocat belge, Luc de Temmerman, un pionnier du TPIR surnommé « l'avocat hutu », qui a fini par être désavoué par son propre client, Georges Rutaganda. Le défenseur voulait transformer chaque audience en une négation du génocide. L'accusé a réalisé qu'il avait tout à y perdre.

La position des avocats de la défense, qui sont principalement français et canadiens, reste toutefois susceptible d'évoluer. Ils jouent pour l'instant le jeu de la ligne décrite par M^{rs} Besnier, tous ne sont pas personnellement de cet avis. « Le génocide n'est qu'un mot, et le procureur va devoir apporter une preuve juridique qu'il a été commis », souligne Tiphaine Dickson, l'avocate qui a remplacé Luc de Temmerman auprès de Georges Rutaganda. Je ne conteste pas qu'il y ait eu des massacres, mais il ne faut pas simplifier les événements. Il faut étudier le jeu perfide du FPR, sinon on risque de diaboliser un peuple, les Hutus. »

Un autre défenseur est, en privé, plus virulent. « Il n'y a pas eu de génocide ! Il y a une guerre qui dure depuis 1990, une guerre avec une manière africaine de mener une guerre ! » Cet avocat se déclare « furieux » que le premier accusé à comparaître, Jean-Paul Akayesu, reconnaisse de facto qu'il y a eu un génocide au Rwanda. « Lorsque le premier procès scelle ainsi le sort des autres, que pouvons-nous faire ? Le rôle des avocats d'Akayesu était de contester point par point les arguments du procureur. Moi, je suis parti entre la honte de participer à cette mascarade et la volonté de défendre mon client jusqu'au bout. J'ai honte de cautionner ce tribunal politique ! »

Jean Degli, l'avocat de Gratiem Kabiligi, par ailleurs secrétaire général de la Fédération internationale des droits de l'homme, défend une position différente. « Outre le fait que toute personne poursuivie

« Si on a créé le TPIR pour répondre à la mauvaise conscience des Occidentaux après le génocide, alors, ça va, mais il faut le dire franchement. Si, en revanche, on a créé un tribunal qui doit amener la justice et la réconciliation au Rwanda, alors, c'est une honte »

procureur général à Kigali, y voit encore un atout : prouver, la conspiration. « Le Tribunal pénal international ne juge que des individus, et ces individus ne reconnaissent pas les faits. Avoir un repentir, même si Kambanda est un type qui a pris le train du génocide en marche, permettrait de démontrer qu'il y a eu un complot, que le génocide ne fut ni improvisé ni spontané. »

Pour les autres accusés, qui ont déjà annoncé qu'ils plaideraient non coupables, et leurs avocats, le coup serait rude. L'accusation ne pourrait pas trouver un meilleur témoin, et il sera difficile ensuite de démontrer l'innocence de tel prévenu si Jean Kambanda confirme sa participation dans le génocide.

A la prison d'Arusha, des accusés sont inquis. Jusqu'à présent, leur stratégie de défense est d'essayer de se décharger de toute responsabilité sans contester le génocide. « Au départ, certains avocats souhaitaient une ligne de défense politique. Nier le génocide. Pour moi, c'est du révisionnisme, raconte Pas-

rics ont eu lieu parce qu'il a été impossible de contrecarrer la fu populaire », le « gouvernement intérimaire » d'avril 1994 a récontré des « difficultés » dans « pacification » du pays, les Intahamwe sont un groupe de « personnes qui œuvrent ensemble p l'opération « Amaryllys » d'évacuation des étrangers et de dignitaires du régime Habyarimana, dont certains sont présents dans les geô d'Arusha, a servi à sauver « qu des Rwandais menacés », l'opération « Turquoise » a « rel l'action de protection déjà engag par les Forces armées rwandaises et ainsi de suite... Le texte a été rédigé par vingt détenus. Les pl influents dans la rédaction, s manuscrit ont été, selon un avoc Thioneste Bagosora, « le chef », Ferdinand Nahimana, « la plume ».

Les auteurs se livrent également à une attaque en règle contre Belgique, qui a d'ores et dé, annoncé son intention d'intervenir lors du procès du colonel Bagt sora, accusé de porter une lourde responsabilité dans l'assassinat de dix « casques bleus » belges. Le détenu répondent en accusant l Belgique de tous les maux. « L Belgique a été mêlée de très près à la guerre au Rwanda, accusent les pri sonniers. Même le massacre des d paracommandos belges n'a pas p être empêché. La Belgique a grave ment failli à ses responsabilités ! ». Elle aurait pu empêcher le bain d sang. (...) Elle aurait pu prévenir e empêcher l'attentat contre Ahabari mana. (...) La Belgique a-t-ell commis le crime par omission ? »

Les accusés ont achevé de rédiger ce manuscrit en novembre 1997. Il était demeuré jusqu'à présent confidentiel. Tous leurs faits et gestes, comme leurs écrits, sont d'ailleurs entourés du plus grand secret. La prison est interdite à la presse. « Dévoiler les conditions de vie de ces "génocidaires" présumés ne contribuerait pas à améliorer l'image du TPIR au Rwanda, où leurs victimes vivent dans la détresse et la misère », reconnaît un responsable du Tribunal. Car l'ONU a un tintinnet révolutionné le monde carcéral. Les prisonniers téléphonent, diffusent des fax. « C'est quand même la première fois que je reçois un DHL de mon client », constate un avocat en souriant. Leur nourriture est préparée par des cuisiniers de qualité, avec les conseils de diététiciens, sous la direction de l'ancien chef-cuisinier du Novotel, le palace d'Arusha. « Nous exagérons peut-être, mais il fallait bien que l'ONU, qui n'avait pas l'habitude de gérer une prison, se place au meilleur niveau des règles internationales de détention », dit-on au TPIR.

Reclus dans leur prison dorée, les prévenus attendent donc que le procureur et les juges officialisent leur nouvelle justice. Parviendront-ils à obtenir un témoignage de repentir ? Quand les « maxi-procès » pourront-ils débiter ? D'autres accusés rejoindront-ils les premiers ? Le Tribunal pénal international n'a, pour l'instant, aucune raison de se satisfaire du travail réalisé. Son unique atout est intégré à son statut : l'expérience est historique... Le succès principal du procureur se limite à la liste des détenus.

En comparaison avec le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, le TPIR peut afficher un véritable palmarès : des responsables du génocide ont été arrêtés. La situation est toutefois très différente, puisque des chefs de guerre des Balkans sont devenus « respectables » en signant l'accord de paix de Dayton, tandis que les chefs de guerre hutus rwandais ont perdu la guerre. Et la région des Grands Lacs ayant été totalement bouleversée ces dernières années, il reste peu de pays prêts à les accueillir. Ils ont perdu leur terre d'asile de Kinshasa avec la chute du maréchal Mobutu, et le refuge de Nairobi n'en est plus un depuis que le président Moi a autorisé, l'été dernier, le bureau du procureur à venir arrêter les suspects

Glossaire

- APR : Armée patriotique rwandaise (armée gouvernementale, tutsie)
- Akazu : clan du président Habyarimana
- CDR : Coalition pour la défense de la République (ex-parti hutu extrémiste)
- FAR : Forces armées rwandaises ex-armée gouvernementale, utu)
- FPR : Front patriotique wandais (guérilla, puis parti olitique tutsi)
- Interahamwe : milice u MRND
- Impuzamugambi : milice u CDR
- Minuar : Mission des Nations ies d'assistance au Rwanda
- MRND : Mouvement olutionnaire national pour la mocratie et le développement x-parti hutu présidentiel)
- TPIR : Tribunal pénal ernational pour le Rwanda



NYARUBUYE, 1994 : ici, plus de mille personnes ont été assassinées, tuées par balles ou massacrées à la machette...

GILLES PERE: photograph de l'agence Magna

rwandais qui s'y étaient réfugiés. Ce fut l'opération « Naki », et elle tourna une page dans l'histoire du TPIR. Le Kenya demeura en effet le principal soutien régional des présumés « génocidaires », et la plaque tournante des activistes de la cause hutu.

« Le TPIR a vécu sa préhistoire en 1996, son adolescence en 1997, et 1998 pourrait être l'année de sa maturité, estime un observateur. A la fois dans son fonctionnement interne et dans le jugement des responsables du génocide rwandais. »

Le retard accumulé n'est pas entièrement imputable aux équipes du TPIR. Car il y a eu un réel problème de volonté politique des Etats, et du secrétaire général de l'ONU qui en dépend, de soutenir le tribunal dans sa tâche. Cette question est également au cœur du travail du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et des négociations pour la création d'une cour pénale internationale. Les gouvernements se méfient d'une justice internationale qui, si elle est aujourd'hui mandatée pour juger les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda, pourrait, si une cour permanente est instituée, se mêler de leurs propres interventions extérieures et de la manière dont certains traitent leurs problèmes intérieurs.

CERTAINS Etats ont longtemps hésité avant de financer le TPIR. D'autres, la France en tête, ont consacré beaucoup d'énergie à faire obstruction au travail des enquêteurs en refusant que des témoins importants viennent déposer lors des procès. Ce problème fut au cœur d'une crise en décembre 1997 entre Paris et le procureur Louise Arbour après des propos du ministre français de la défense, Alain Richard, accusant le TPIR de pratiquer une « justice-spectacle ». La réalité est ailleurs : la France, d'une part, ne veut pas que ses officiers et ses soldats se retrouvent dans une position inconfortable, accusés pour des crimes commis par d'autres ou accusés de ne pas être intervenus alors qu'ils avaient des ordres de ne pas intervenir ; d'autre part, la France a des chances à cacher, notamment concernant la guerre au Rwanda, à laquelle elle a pris une part active, au moins jusqu'au déclenchement du génocide.

Paris, face au tollé déclenché par cette non-coopération évidente dans la recherche de la vérité, a dû relancer les négociations avec le

procureur. Un accord global devrait être prochainement entériné. C'est en attendant, l'issue de ces négociations que le colonel Sartre, qui figurait sur la liste des témoins censés venir à la barre dans le procès Kayishema-Ruzindana, n'a finalement pas été appelé. Patrice Sartre, commandant du régiment d'infanterie et de chars de marine (RICM) pendant l'opération « Turquoise », était le premier officier français à avoir déposé par écrit devant un enquêteur du TPIR, et devait raconter ce qu'il a vu dans la région de Kibuye.

L'armée et les services de renseignement français intéressent le TPIR. Trois autres officiers, présents au Rwanda avec « Turquoise », ont déjà été contactés, dont le lieutenant-colonel de Stabenrath et le capitaine de frégate Gillier. Des discussions ont été ou

« Ici, pour la première fois dans l'Histoire, un génocide va être jugé comme un crime. Cela concerne la planète entière »

ont été entamées à propos des lieutenant-colonels Chollet et Maurin, « commandants » des Forces armées rwandaises pendant la préparation du génocide, du lieutenant-colonel Tauzin, ancien conseiller du président Habyarimana, de retour au Rwanda avec « Turquoise », du général Lafoucade, commandant de l'opération en juin 1994, du général Huchon, chef de la mission militaire du ministère de la coopération et « contact » régulier à Paris de l'état-major rwandais. Et le procureur n'est plus la seule sur les rangs... Des avocats de la défense s'engagent à réclamer à la France des témoins. Ces avocats n'étant pas concernés par les tractations entre Louise Arbour et Paris, ils ne devraient pas se priver d'évoquer publiquement leurs soucis en cas de refus français. « Une obstruction de la France peut même devenir un argument de défense devant la Cour », précise un défenseur.

Si certains seraient ravis de créer l'événement en contribuant à faire la lumière sur l'engagement de la

France au Rwanda, d'autres sont sincèrement et tout simplement à la recherche de témoins crédibles. « Ce fut un génocide à huis clos. Cela pose un réel problème que les seuls témoins soient les victimes », souligne Pascal Besnier. « Ce n'est pas évident de travailler avec ces témoins, souvent illettrés, qui ont une idée très personnelle de la vérité », ajoute Philippe Moriceau, défenseur de Clément Kayishema. Il nous arrive de faire admettre au témoin, lors du contre-interrogatoire, qu'il n'a pas vu une scène, mais l'a entendu raconter. Connaître le père d'une personne revient à connaître la personne. Ce sont des histoires collectives, des évocations de palabres. »

« C'est le procès de la rumeur », conclut M^r Moriceau. « Il est difficile de trouver un témoin tutsi, car les Tutsis se cachaient, remarque Théodore Nyilinkwaya, d'African Rights. Les véritables témoins oculaires directs sont des Hutus. Or les Hutus ne témoignent presque jamais. Soit ils ont eux-mêmes commis des crimes, soit ils prolongent leurs proches ou leurs amis, soit ils ont peur d'être ensuite les cibles de représailles. »

Le tribunal a un problème majeur avec les témoins, comme les audiences le prouvent régulièrement. Des témoins, qui ont certainement vécu ce qu'ils racontent, donnent l'impression d'exagérer dès qu'il est question de l'accusé. Des témoignages recèlent des incohérences flagrantes. Quelqu'un leur a-t-il dicté un élément de leur déposition ?

La défense peine, de plus, à trouver le moindre témoin. Peu de gens, surtout s'ils vivent encore au Rwanda, vont prendre le risque de témoigner en faveur d'une personne accusée de « génocide ». Les avocats de la défense n'ont d'ailleurs pas la possibilité de se rendre au Rwanda, ou d'y envoyer un enquêteur. Kigali n'a jamais formellement refusé leur venue, mais des responsables du TPIR leur ont fait comprendre qu'ils n'y seraient pas les bienvenus. « Il faut absolument trouver un moyen d'accéder aux procédures estime un juriste. Les témoins ont de moins en moins envie de parler. Soit ils refont peu à peu leur vie et souhaitent commencer à oublier les horreurs de 1994, soit ils ont peur de témoigner alors que la guerre s'intensifie à nouveau au Rwanda. »

Laboratoire d'une justice internationale, le TPIR doit encore affronter de sérieuses difficultés avant de pouvoir espérer rendre justice aux victimes du génocide.

24 NOVEMBRE 1997

Audition du témoin PP devant le TPIR

J'ai continué à circuler grâce au fait que j'étais mariée à un Hutu. (...) Je me suis prononcée. Lorsque je suis arrivée [au bureau communal], on amenait les femmes, puis on les déshabillait. (...) On leur a ordonné de faire une marche pour « montrer les cuisses des femmes tutsies ». Après la marche, elles sont revenues et ont été violées. (...) Je ne me cachais pas, je les regardais. (...) Deux Interahamwes ont pris [Alexia] et l'ont mise par terre. Ils ont dit : « Maintenant, voyons comment est le sexe des femmes tutsies ! » (...) Elle tenait une Bible. Elle l'a remise à l'Interahamwe appelé Pierre, qui la violait. Elle a dit : « Cette Bible est notre souvenir, car vous ne savez pas ce que vous faites. (...) Elle était enceinte et elle a fait une fausse couche. (...) [Les trois femmes] ont été couchées à plat ventre, puis tuées à coups de bâton. On les a torturées, et même alors qu'elles étaient déjà mortes, on a continué à les frapper. (...) Il y avait de petites fosses. Après les avoir tuées, on y a traîné leurs corps, puis on a jeté par-dessus quelques mottes de terre. (...) La nommée Louise portait un garçon. L'enfant est mort avec sa mère. (...) On soulevait les enfants, puis on les jetait par terre jusqu'à ce que mort s'ensuive. (...) Moi, j'ai pu partir et, en chemin, j'ai vu beaucoup de cadavres. »

« Cette justice internationale n'intéressera que les historiens dans cinquante ans ! déplore un observateur européen. Si l'on a créé le TPIR pour répondre à la mauvaise conscience des Occidentaux après le génocide, alors ça va, mais il faut le dire franchement. Si, en revanche, on a créé un tribunal qui doit amener la justice et la réconciliation au Rwanda, alors c'est une honte. » « La convention de 1948 était en retard d'une guerre, conclut-il, le TPIR est en retard d'une justice ! » « Le TPIR n'aura pas l'efficacité des tribunaux de Nuremberg ou de Tokyo, qui ont rendu une justice de vainqueur, tempère Alice Karekezi. Mais il doit parvenir à un résultat ! Il servira d'exemple, quoi qu'il arrive, pour la future cour pénale internationale. »

« Le problème est simple : soit l'on rend une justice rapide qui peut être expéditive, soit l'on organise des procès équitables, déclare le juge Kama. Nous accélérerons au mieux les procédures en prenant bien garde de ne pas violer les droits de l'accusé. » « On ne peut pas aller trop vite, estime un avocat. Ces gens sont tout de même accusés de "génocide", le crime le plus grave qui soit... Navanethem Pillay, une figure de la défense des droits de l'homme dans son pays, l'Afrique du Sud, est de cet avis. « Le principal objectif, quels que soient les pressions des uns et les désirs des autres, est que les procès soient équitables. »

La juge Pillay regrette qu'« un tribunal n'ait pas été créé pour juger l'apartheid quand la communauté internationale a reconnu que l'apartheid était un crime ». « Si votre voisin a tué vos enfants, vous refusez de vous réconcilier avec lui. C'est normal, dit-elle. La seule solution reste la justice. Je crois fortement en une justice internationale. Ici, pour la première fois dans l'Histoire, un génocide va être jugé comme un crime. Cela concerne la planète entière. Car, partout, les gens veulent la même chose : justice et, si possible, réparation. »

Au Tribunal de Nuremberg, le procureur Jackson avait, s'adressant aux juges, résumé en une phrase pourquoi il fallait juger les coupables de crimes contre l'humanité et pourquoi le monde devait soutenir cette action : « La véritable partie plaignante à votre barre est la Civilisation. »

Quarante ans plus tard, Primo Levi, le survivant d'Auschwitz, évoquait, dans *Les Naufragés et les Rescapés* (Gallimard, 1989), « le risque de ne pas être écouté ». « C'est arri-

vé, cela peut donc arriver de nouveau : tel est le noyau de ce que nous avons à dire. Cela peut se passer, partout. »

Dans leur manuscrit fer de lance du négationnisme, les auteurs craignent lorsqu'ils évoquent « fonds de commerce » du Rwanda « les grands sites de ce présumé "génocide des Tutsis" ».

« La véritable partie plaignante est la Civilisation. » « C'est arrivé cela peut donc arriver de nouveau. » Au Rwanda, aussi, les témoins ne disent rien d'autre. Sauf qu'ils précisent que cela peut arriver à eux, de nouveau, bientôt

Rémy Ourd

F I N

Bibliographie

- African Rights. *Death, Despair and Defiance* (1995).
- Hannah Arendt. *Eichmann à Jérusalem* (Gallimard, 1966).
- Colette Braeckman. *Rwanda. Histoire d'un génocide* (Fayard, 1994).
- Jean-Pierre Chrétien (sous la direction de). *Rwanda. Les Média du génocide* (Karthala, 1995).
- Alain Destexhe. *Rwanda. Essai sur le génocide* (Complexe, 1994).
- Michel Dobkin. *Crimes et humanité* (Romilart, 1992).
- Jean-François Dupaquier (sous la direction de). *La Justice internationale face au drame rwandais* (Karthala, 1996).
- André Gulchoua. *Les Crises politiques au Rwanda et au Burundi* (Karthala, 1995).
- Raul Hilberg. *La Politique de la mémoire* (Gallimard, 1996).
- Primo Levi. *Les Naufragés et les Rescapés. Quarante ans après Auschwitz* (Gallimard, 1989).
- Gilles Peress. *Le Silence* (Scalo 1995).
- Gérard Prunier. *Rwanda. Le génocide* (Dagorno, 1997).
- Filip Reyntjens. *L'Afrique des Grands Lacs en crise* (Karthala, 1994).
- Claudine Vidal. *Sociologie des passions* (Karthala, 1991).
- Sénat de Belgique. *Rapport de la commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda* (1997).
- Ubutabera. *Journal indépendant d'informations sur le TPIR*. (Internet : www.inter-media.org)